

RÉPUBLIQUE DU TCHAD
UNITE - TRAVAIL – PROGRES

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DU PLAN ET DE LA COOPERATION INTERNATIONALE

INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE, DES ÉTUDES ÉCONOMIQUES ET DÉMOGRAPHIQUES
(INSEED)



DEUXIEME

RECENSEMENT GENERAL DE LA POPULATION ET DE L'HABITAT
(RGPH2, 2009)



ANALYSE THEMATIQUE DES RESULTATS DEFINITIFS DU RGPH2
ESSAI D'ANALYSE DE LA PAUVRETE NON MONETAIRE

Avril 2014

AVANT-PROPOS

Le Deuxième Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH2) a été institué par le Décret n° 408/PR/MPED/2000 du 11 septembre 2000. En fait, les Nations Unies recommandent aux gouvernements de réaliser un recensement démographique tous les dix (10) ans. Mais, faute de moyens et parfois aussi à cause de l'instabilité politique, beaucoup de pays africains n'arrivent pas à respecter cette périodicité. C'est le cas du Tchad dont le premier recensement démographique remonte à 1993.

L'exécution de cette opération répond au souci du Gouvernement, des partenaires au développement et des acteurs politiques, économiques et sociaux de disposer, tant au niveau national que régional, d'indicateurs fiables et à jour pour l'élaboration, le suivi et l'évaluation des politiques et programmes de développement économique et social menés dans notre pays pour l'amélioration des conditions de vie de la population.

Après les travaux préparatoires, le dénombrement s'est déroulé du 20 mai au 30 juin 2009 sur l'ensemble du territoire national. Les travaux se sont déroulés de manière satisfaisante malgré quelques difficultés conjoncturelles rencontrées au cours de la préparation et de l'exécution de l'opération.

L'organisation d'un recensement général de la population et de l'habitat est une opération extrêmement complexe, lourde et coûteuse, surtout dans un pays aussi étendu que le Tchad. Sa réussite nécessite non seulement des moyens logistiques, matériels et humains considérables, mais la collaboration de toutes les forces vives de la nation et la participation de l'ensemble de la population. Tel fut le cas de notre Deuxième Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH2), et ce d'autant plus qu'il a été programmé dans un contexte national particulier marqué par un certain nombre de contraintes et de difficultés, y compris d'ordre sécuritaire (attaque par les rebelles de la ville de N'Djaména en février 2008 et de l'Est du pays en mai 2009), qui ont fait de sa réalisation un grand défi. La plupart de ces difficultés ont pu, heureusement, être surmontées grâce notamment à :

- La volonté et le soutien sans faille du Gouvernement et des Plus Hautes Autorités du pays et en particulier l'engagement du Chef de l'Etat, Son Excellence le Président IDRISS DEBY ITNO, qui a permis la mobilisation des moyens nécessaires pour le bon déroulement de l'opération en ordonnant la prise en charge sur les ressources nationales jusqu'à 65 % du budget total du RGPH2, chose rare en Afrique dans le cas des opérations similaires.
- L'appui déterminant des Partenaires Techniques et Financiers qui ont apporté les 35 % restants du budget.
- L'Armée de l'air tchadienne qui a assuré la logistique pour le transport des Agents et des Questionnaires vers certaines zones d'accès difficiles.
- La forte implication des acteurs politiques (tant de la majorité présidentielle que de l'opposition démocratique) qui avaient convenu que la réalisation du RGPH2 soit

une activité prioritaire devant permettre l'approfondissement du processus démocratique dans notre pays tel que convenu dans l'accord du 13 août 2007.

- Le consensus national formé autour de l'opération qui a consolidé une sensibilisation de proximité par l'ensemble des acteurs politiques et sociaux et qui a facilité l'adhésion et la participation de l'ensemble de la population.

Après la publication des résultats préliminaires en septembre 2009, des résultats globaux définitifs et des résultats définitifs par Sous-préfectures en mars 2012, des principaux indicateurs globaux issus de l'analyse thématique en août 2012, l'INSEED vient de finaliser et met à la disposition du Gouvernement, des partenaires au développement, des planificateurs et du grand public, une série de rapports portant sur des thèmes suivants : Evaluation de la Qualité des Données ; Etat et Structures de la Population ; Etat Matrimonial et Nuptialité ; Natalité et Fécondité ; Mortalité ; Mouvements Migratoires ; Scolarisation, Niveau d'Instruction et Alphabétisation ; Caractéristiques Economiques de la Population ; Situation des Personnes Agées ; Situation des Nomades ; Situation des Réfugiés ; Evaluation de la Pauvreté non Monétaire et Projections Démographiques 2010-2050.

J'exhorte les services publics, les partenaires au développement, les ONG et tous les acteurs sociaux, économiques et politiques, à une utilisation bénéfique de ces données pour le plus grand intérêt du pays.

Je voudrais saisir cette opportunité pour exprimer, au nom du Gouvernement de Son Excellence le Président IDRISS DEBY ITNO, toute notre gratitude à tous nos partenaires nationaux et internationaux dont la contribution matérielle, technique et financière a permis la réussite de cette importante opération.

Je tiens à remercier particulièrement le Fonds des Nations Unies pour la Population (UNFPA) (qui nous a appuyés de bout en bout à toutes les phases de l'opération), l'Union Européenne (UE), la Coopération Suisse, la Coopération française, les Etats Unis d'Amérique (USA), le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), le Fonds des Nations Unies pour l'Enfance (UNICEF, la Banque Africaine de Développement (BAD)) ainsi que les consultants nationaux et internationaux qui ont apporté leur appui financier et/ou technique.

Je tiens également à féliciter la Direction Générale et tout le personnel de l'INSEED ainsi que le personnel temporaire dont l'engagement sans faille a permis la bonne réalisation de l'opération.

Enfin, je rends hommage à toutes les personnes qui ont contribué aux différentes étapes de l'opération et qui ne sont plus de ce monde.

LE MINISTRE DU PLAN ET
DE LA COOPERATION INTERNATIONALE

MARIAM MAHAMAT NOUR

CARTE 01 : PAUVRETE NON MONETAIRE AU TCHAD

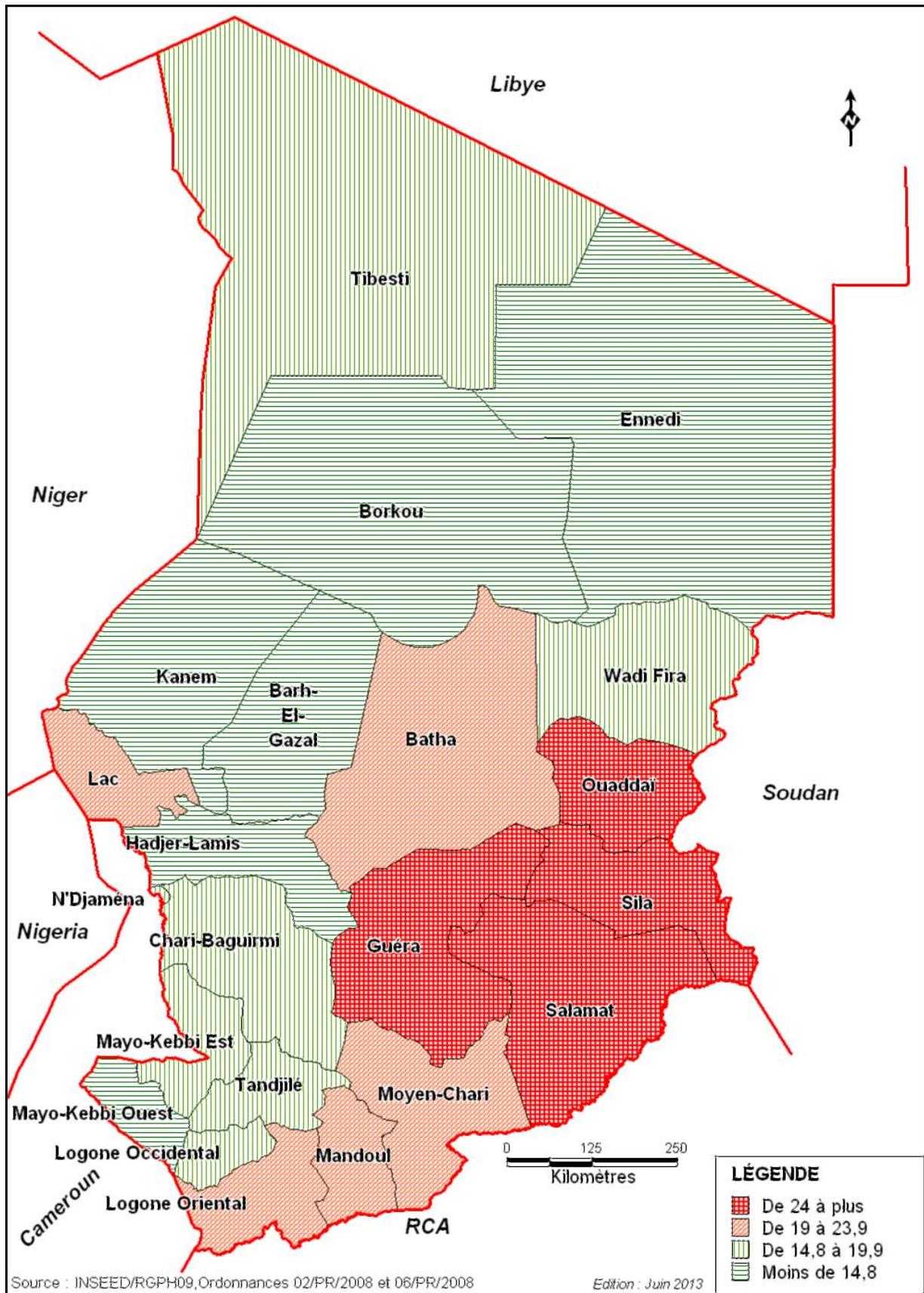


Table de matière

LISTE DES SIGLES, ACRONYMES ET ABREVIATIONS.....	9
Liste des graphiques.....	Erreur ! Signet non défini.
INTRODUCTION GENERALE	Erreur ! Signet non défini.
CHAPITRE 1 : CONTEXTE ET ASPECTS METHODOLOGIQUES	Erreur ! Signet non défini.
1.1 Contexte.....	Erreur ! Signet non défini.
1.1.1 Situation géo climatique.....	Erreur ! Signet non défini.
1.1.2 Contexte socio-économique	Erreur ! Signet non défini.
1.1.3 Contexte politique et la bonne gouvernance	Erreur ! Signet non défini.
1.2 Aspects méthodologiques.....	Erreur ! Signet non défini.
1.2.1 Définition des Concepts et indicateurs	Erreur ! Signet non défini.
1.2.3 Méthodologie	Erreur ! Signet non défini.
CHAPITRE 2 : PAUVRETE ET CARACTERISTIQUES DES CHEFS DE MENAGES	20
2.1 Pauvreté et Caractéristiques Socio-démographiques du Chef de ménage	20
2.1.1 Groupe d'âges du chef de ménage	20
2.1.2 Sexe du Chef de ménage	21
2.1.3 Situation matrimoniale du chef de ménage	22
2.1.4 Réligion du chef de ménage	24
2.2 Pauvreté et Caractéristiques socio-économiques du Chef de ménage	25
2.2.1 Instruction du chef de ménage.....	Erreur ! Signet non défini.
2.2.2 Situation d'activité du chef de ménage	27
2.2.3 Statut dans la profession des chefs de ménages occupés	28
2.2.4 Grand groupe de branches d'activités du chef de ménage occupé.....	29
2.2.4 Grand groupe de professions du chef de ménage occupé	32
Chapitre 3 : PAUVRETE REGIONALE	35
3.1 Pauvretés des régions	35
3.2 Pauvreté dans la Capitale	36
3.3 Pauvreté rurale et urbaine.....	38
3.4 Déterminants de la pauvreté non monétaire	39
CONCLUSION GENERALE ET RECOMMANDATIONS	42
Références bibliographiques	44
Annexes	45
Annexe 1 : Méthodologie de l'analyse.....	46
Annexe 2 : Suite des tableaux	49
Annexe 3 : Données brutes.....	Erreur ! Signet non défini.

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1.01 Classement IDH 2008 à 2011

Tableau 2.01 : Répartition en (%) des chefs de ménage ordinaire par quintile de pauvreté selon le groupe d'âge ;

Tableau 2.02 : Répartition en (%) des chefs de ménage ordinaire par quintile de pauvreté selon le sexe ;

Tableau 2.03 : Répartition en (%) des chefs de ménage ordinaire par quintile de pauvreté selon la situation matrimoniale ;

Tableau 2.04 : Répartition en (%) des chefs de ménage ordinaire par quintile de pauvreté selon la religion ;

Tableau 2.05 : Répartition en (%) des chefs de ménages ordinaire par quintile de pauvreté selon le niveau d'instruction ;

Tableau 2.06 : Répartition en (%) des chefs de ménages ordinaire par quintile de pauvreté selon la situation d'activité ;

Tableau 2.07 : Répartition en (%) des chefs de ménages ordinaire par quintile de pauvreté selon le statut dans la profession ;

Tableau 2.08 : Répartition en (%) des chefs de ménages ordinaire par quintile de pauvreté selon le grand groupe de branches d'activités ;

Tableau 2.09 : Répartition en (%) des chefs de ménages ordinaire par quintile de pauvreté selon le grand groupe de profession ;

Tableau 3.01 : Répartition en (%) des ménages par quintile de pauvreté selon la région) ;

Tableau 3.02 : Répartition en (%) des ménages par quintile de pauvreté selon la région ;

Tableau 4.01 : Répartition en (%) des ménages par quintile de pauvreté selon Arrondissement ;

Tableau 4.02 : Répartition en (%) des ménages par quintile de pauvreté selon le milieu de résidence.

LISTE DES GRAPHIQUES

Graphique 2.01 : Répartition en (%) des chefs de ménage ordinaire par quintile de pauvreté selon le groupe d'âge ;

Graphique 2.02 : Répartition en (%) des chefs de ménages ordinaire par quintile de pauvreté selon le sexe

Graphique 2.03 : Répartition en (%) des chefs de ménage ordinaire par quintile de pauvreté selon la situation matrimoniale ;

Graphique 2.04 : Répartition en (%) des chefs de ménage ordinaire par quintile de pauvreté selon la religion ;

Graphique 2.05 : Répartition en (%) des chefs de ménages ordinaire par quintile de pauvreté selon le niveau d'instruction ;

Graphique 2.06 : Répartition en (%) des chefs de ménages ordinaire par quintile de pauvreté selon la situation d'activité ;

Graphique 2.07 : Répartition en (%) des chefs de ménages ordinaire par quintile de pauvreté selon le statut dans la profession ;

Graphique 3.01 : Proportion de la population la plus pauvre

Graphique 4.01 : Répartition en (%) des ménages par quintile de pauvreté selon Arrondissement ;

Graphique 4.02 : Répartition en (%) des ménages par quintile de pauvreté selon le milieu de résidence.

LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS

BET	:	Borkou-Ennedi-Tibesti
CM	:	Chef de Ménage
EDST1	:	Première Enquête Démographique et de Santé au Tchad
EDST2	:	Deuxième Enquête Démographique et de Santé au Tchad
ECOSIT1	:	Première Enquête sur la Consommation et le Secteur Informel au Tchad
ECOSIT2	:	Deuxième Enquête sur la Consommation et le Secteur Informel au Tchad
INSEED	:	Institut National de la Statistique, des Etudes Economiques et Démographiques
IDH	:	Indicateur de Développement Humain
IPNM	:	Indicateur de Pauvreté Non Monétaire
KMO	:	Kaiser-Meyer-Olkin
MEPCI	:	Ministère de l'Economie, du Plan et de la Coopération Internationale
OMD	:	Objectifs du Millénaire pour le Développement
PIB	:	Produit Intérieur Brut
RGPH2	:	Deuxième Recensement Général de la Population et de l'Habitat
SNRP	:	Stratégie Nationale de Réduction de la Pauvreté

INTRODUCTION GENERALE

Le Tchad a organisé son Premier Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH1) en 1993. Des publications issues des résultats de ce recensement n'ont pas abordé les questions relatives à la pauvreté. Les opérations récentes qui ont abordé les questions de pauvreté sont l'Enquête sur la Consommation et le Secteur Informel au Tchad de 1995/1996 (ECOSIT1) dans les trois préfectures (Ouaddaï, Logone Occidental et le Moyen Chari) et la ville de N'Djamena, celle de 2003/2004 (ECOSIT2) qui a couvert tout le pays et la troisième (ECOSIT3) réalisée deux années après le dénombrement du RGPH2. Toutefois, ces trois enquêtes n'ont abordé que l'aspect monétaire de la pauvreté.

En adoptant en juin 2003 la Stratégie Nationale de Réduction de la Pauvreté (SNRP), le Tchad s'est engagé résolument dans la lutte contre la pauvreté. Les politiques¹ mises en œuvre dès lors ayant pour objectif la réduction de la pauvreté et l'atteinte des objectifs du millénaire pour le développement (OMD) n'ont pas encore été appréciées quant à leurs impacts réels sur les pauvres. La réalisation de certaines opérations statistiques, notamment la Troisième Enquête sur la Consommation et le Secteur Informel au Tchad (ECOSIT3) et le Deuxième Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH2) sont des opportunités pour évaluer les impacts de ces politiques.

L'analyse des politiques de lutte contre la pauvreté en général échoue parce que l'on ne sait pas mesurer correctement la notion même de pauvreté. Les études statistiques soulignent la diversité et la multiplicité des difficultés rencontrées par les spécialistes pour la mesurer. Certaines de ces difficultés semblent avoir été intégrées dans les tentatives de mieux cerner statistiquement la pauvreté en proposant par exemple plusieurs façons de mesurer ce phénomène : en termes monétaires, réels ou subjectifs.

Mesurer la pauvreté non monétaire soulève des questions d'identification notamment comment mesurer le « bien-être » et à quel niveau considère-t-on qu'une personne n'est pas pauvre ? Ceci soulève d'autres questions statistiques telles que celles de comment synthétiser les informations sur la pauvreté en un indicateur de pauvreté ?

L'analyse de la pauvreté par la mesure non monétaire permet de mettre en exergue le fait que le revenu seul ne suffit pas pour sortir un individu de la pauvreté. En effet, le revenu ne garantit pas l'accès à tous les moyens nécessaires pour atteindre un niveau minimum de vie. Par exemple, l'accès aux services publics tels que la santé, l'éducation, les routes et l'eau ne sont pas nécessairement fonction du revenu mais de leur disponibilité.

L'analphabétisme peut être aussi un indicateur de pauvreté mais n'est pas nécessairement relié à la pauvreté monétaire. La privation de droits de l'homme (liberté d'expression, de religion, de mouvement, etc.) peut également être considérée comme une forme de pauvreté pas nécessairement liée au revenu. L'exposition aux risques

¹ La Stratégie Nationale de Réduction de la Pauvreté pour la période 2003-2006 et la Stratégie de Croissance et de Réduction de la Pauvreté sur la période 2008-2011.

et à la vulnérabilité sont des concepts additionnels de la pauvreté qui peuvent ne pas être liés au revenu (les gens vivant dans des régions sismiques ou polluées).

Disposer donc d'informations détaillées sur la pauvreté à des niveaux géographiques plus fins peut contribuer à un meilleur ciblage des programmes et actions pro-pauvres (Deichmann, 1999 ; Davis, 2003 ; Banque Mondiale, 2003).

L'opportunité offerte par la réalisation du RGPH2 vient à point nommé pour une tentative d'esquisse d'un profil de pauvreté non monétaire au Tchad. L'objectif de ce thème est de produire une analyse non monétaire de la pauvreté en se basant sur les données sur le logement, le cadre de vie (eau de boisson, lieu d'aisance, mode d'éclairage, source d'énergie pour la cuisson) et les biens d'équipement du ménage pour la planification, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des politiques, programmes et projets de développement, en particulier le Plan National de Développement.

Le présent document est structuré en trois (3) chapitres. Le chapitre 1 présente le contexte et les aspects méthodologiques de la pauvreté non monétaire. Les résultats en termes de pauvreté et caractéristiques des Chefs de ménages (CM) sont présentés dans le chapitre 2. Le chapitre 3 examine la pauvreté régionale et les déterminants de la pauvreté non monétaire.

CHAPITRE 1 : CONTEXTE ET ASPECTS METHODOLOGIQUES

Pour mieux cerner l'analyse des relations entre pauvreté et accès aux services sociaux de base, il est capital de comprendre le contexte tchadien de l'analyse de la pauvreté et les aspects méthodologiques pouvant apporter un éclairage sur les résultats.

1.1. CONTEXTE

Trois contextes permettant d'apprécier les résultats de l'analyse sont examinés. Il s'agit du contexte géographique, du contexte socioéconomique et du contexte politique et de la gouvernance.

1.1.1. Contexte géographique

Situé entre les 7^e et 24^e degrés de latitude Nord et les 13^e et 24^e degrés de longitude Est, le Tchad couvre une superficie de 1 284 000 km². Il s'étend sur 1 700 km du Nord au Sud et sur 1 000 km de l'Est à l'Ouest. De part sa position géographique sous le Tropique du Cancer et au cœur du continent africain, le Tchad est marqué par une continentalité totale qui a d'impact sur son économie. Le port le plus proche se trouve au Nigeria (Port Harcourt) à 1 700 km de la capitale N'Djamena. A l'intérieur, les communications entre les différentes régions sont difficiles pendant la saison des pluies qui s'étend de mai à octobre. Ce qui a des répercussions négatives sur les échanges internes de productions agricoles et autres.

Sur le plan climatique, le pays est partagé entre trois (3) grandes zones géo climatiques correspondant aussi à trois types de végétation :

- ✓ Une zone saharienne de 780.000 km² occupant toute la partie Nord du pays, avec une pluviométrie annuelle moyenne de moins de 300 mm, et la quasi-permanence des vents desséchants et de hautes températures diurnes. On y pratique l'agriculture autour des points d'eau (oasis) et l'élevage de camelins.
- ✓ Une zone sahélienne de 374.000 km² au Centre avec des précipitations annuelles variant entre 300 et 800 mm. On y pratique la culture des céréales (mil) et des oléagineux (arachide, sésame, etc.). C'est la zone d'élevage de gros et de petits ruminants par excellence. L'élevage pratiqué est extensif. Cette partie du pays produit aussi de la gomme arabique et possède une tradition affirmée de commerce. Du fait de son climat, la zone sahélienne demeure confrontée à deux contraintes agricoles : la gamme de culture pluviale est limitée et toute intensification significative de la production requiert le recours à l'irrigation. La végétation varie du Nord au Sud depuis la steppe (pseudo steppe) jusqu'à la savane ;
- ✓ Une zone soudanienne de 130.000 km² au Sud avec des précipitations annuelles oscillant entre 800 et 1 100 mm. Le climat y est de type tropical. C'est la zone de prédilection de toutes les cultures vivrières de crue et de décrue ainsi que de la seule culture de rente qu'est le coton. Les populations de cette zone s'adonnent également au petit élevage (ovins, caprins, porcins, volailles..) et à l'élevage de bovins. La végétation est de type savane arborée, savane boisée et forêt claire.

Le climat, facteur important et déterminant pour les activités humaines influe sur la répartition de la population et sur ses modes de vie. Dans le domaine géo climatique, les goulots d'étranglement les plus importants, qu'il s'agisse de l'agriculture, de l'élevage, des productions piscicoles et halieutiques, que d'autres filières porteuses, concernent les faiblesses de la maîtrise de l'eau, de la productivité du travail et des rendements, des paramètres zootechniques.

A cela, s'ajoutent l'insuffisance des infrastructures de transport et de stockage pour faciliter l'accès au marché de distribution des produits agricoles, la faiblesse de l'encadrement et des services d'appui aux producteurs.

1.1.2. Contexte socio-économique

Le Tchad est l'un des pays les plus pauvres de la planète pour lequel la lutte contre la pauvreté est prioritaire. D'après le profil démographique et socioéconomique du Tchad pour la période 1960-2000 élaborée par l'INSEED, l'économie tchadienne est dominée par les activités agro-pastorales qui occupent plus de 82% de la population active et dont la contribution au produit intérieur brut (PIB) ne cesse de décroître. En effet, le secteur primaire (agriculture et élevage) contribuait pour 59,8% au PIB au début de l'indépendance (1961) et le secteur secondaire dominé par quelques industries agro-alimentaires contribuait pour 13,7%. Le secteur tertiaire qui repose surtout sur les activités de l'informel contribuait pour 26,5%. En 1999, la part du secteur primaire dans le PIB baissait à 37,6%, celle du secteur secondaire stagnait à 14,7% et le secteur tertiaire remontait à hauteur de 47,7%.

Durant la période 1984-1999 pour laquelle les données sont disponibles, la croissance du produit intérieur brut (PIB) réel a évolué en dents de scie, passant de 5,1% en 1984 à 0,4% en 1999. Le taux de croissance du PIB le plus élevé est observé en 1988 (7,6%) et le plus faible en 1993 (- 1,8%). Le taux de croissance du PIB par habitant le plus élevé (5,1%) pendant cette période est celui de 1988 et le plus faible (- 4,1%) est celui de 1993. La croissance de la population est restée peu variable (2,4% à 2,5%) durant cette période.

La faiblesse de la croissance économique résulte de la faible productivité de l'économie, de l'inadéquation du cadre institutionnel, de la faiblesse des ressources humaines, de l'insuffisance d'infrastructures économiques de base et de l'inadéquation de l'éducation et de la formation en liaison avec l'emploi. En effet, l'indice de compétitivité établi par le Forum Économique Mondial en 2010, classe le Tchad au dernier rang des économies les moins compétitives du monde (139 sur 139)², sans doute à cause des caractéristiques de son économie peu compétitive, avec des coûts de services très importants (énergie, transports internationaux), l'absence de services efficaces de TIC, une insuffisance de main d'œuvre qualifiée, des règles et pratiques de garantie de concurrence insuffisamment rassurantes et mal perçues, etc.

Cette faiblesse de la productivité de l'économie est liée à celle du secteur primaire dans lequel opèrent près de 80% de la population active, à l'inexistence d'un secteur

² La compétitivité des pays est établie en fonction d'un barème incluant douze (12) facteurs tels que la capacité institutionnelle du pays, le niveau de développement des infrastructures, la stabilité macroéconomique (balance commerciale, inflation, endettement public...), l'éducation et la santé.

de transformation digne de ce nom, à l'atomisation de services et à la non implication des opérateurs économiques dans certains secteurs notamment celui de l'agriculture.

Cependant, le Tchad est parmi les pays d'Afrique qui disposent d'un important potentiel pour leur développement notamment dans le domaine agricole, minier et humain. En effet, le pays dispose de plus de 39 millions d'ha de terres arables dont, 5,6 millions irrigables. Seulement 10% de ce potentiel est actuellement cultivé. En dépit de ce potentiel, le secteur agricole contribue de manière constante au PIB (40%). Il est soumis à plusieurs contraintes : la majorité des agriculteurs tchadiens est constituée de petits producteurs travaillant le plus souvent uniquement avec des outils manuels. En dehors de la filière cotonnière, il n'existe pas de filière organisée. Les systèmes de crédit adaptés aux petits producteurs sont très rares, embryonnaires et d'accès assez difficile pour les paysans pauvres. Les rendements moyens des cultures vivrières et de rente sont plus faibles que ceux des pays voisins. Le secteur agricole est largement dépendant des aléas climatiques, faute d'une bonne maîtrise de la gestion de l'eau.

L'exploitation du pétrole a modifié la structure du PIB. Durant la période 2003-2009, le secteur pétrolier représente 36% du PIB contre 21% pour les secteurs d'agriculture et d'élevage, 13% pour le commerce et 29% pour les autres secteurs réunis (MPECI, 2012).

Les activités pétrolières ont aussi impulsé une croissance soutenue au cours de la décennie 2000. Le taux de croissance du PIB a connu un rythme de 8,3% par an entre 2000 et 2009. La croissance hors pétrole est en moyenne à 5,7% durant la même période. Cependant, le maintien du taux d'accroissement naturel de la population au-dessus de 2,5% ne permet pas d'accroître rapidement le PIB par tête d'habitant pour permettre la réduction de la pauvreté. Malgré l'augmentation de la richesse nationale ces dernières années, les résultats des enquêtes nationales auprès des ménages montrent que le niveau de la pauvreté n'a pas substantiellement baissé.

D'après les résultats de la Deuxième Enquête sur la Consommation et le Secteur Informel (ECOSIT2) réalisée en 2003, année du début de l'exploitation de pétrole, 55% de la population tchadienne vivaient en dessous du seuil de pauvreté estimé à moins d'un demi dollar US par jour. Cette pauvreté est plus rurale qu'urbaine (20,8% pour les ménages de N'Djamena, 34,4% pour ceux d'Abéché/Moundou/Sarh, 47,8% pour les ménages des villes secondaires, 50,5% pour les ménages du rural septentrional et 70,3% pour les ménages du rural méridional). Elle touchait légèrement plus les ménages dirigés par les hommes (55,5%) que ceux dirigés par les femmes (51,8%), les ménages dirigés par les personnes plus âgées que par les jeunes (31,5% des ménages dont le chef a moins de 25 ans, 56,5% pour les ménages dont le chef est âgé de 25-59 ans et 53,8% pour les ménages dont le chef a 60 ans et plus). Elle concernait davantage les ménages dont le chef n'a aucun niveau d'instruction (55%) ou ayant le niveau primaire (64%) que ceux dont les chefs ont le niveau secondaire (42%) ou supérieur (11%). D'après les résultats de cette enquête, le statut matrimonial du chef de ménage discrimine les ménages selon le degré de pauvreté. Les ménages dont le chef est polygame sont plus touchés par la pauvreté (61,9%) que les autres. Ils sont suivis des ménages dont le chef est monogame

(52,8%). Par contre, les ménages dont le chef est en union libre (25,2%) ou dont le chef est célibataire (30,5%) sont les moins touchés par la pauvreté ; les ménages dont le chef est veuf (48,3%) et ceux dont le chef est divorcé/séparé (52,1%) occupant des positions intermédiaires.

La Troisième Enquête sur la Consommation et le Secteur Informel (ECOSIT3) réalisée en 2011 par l'INSEED, deux ans après le Deuxième Recensement Général de la Population et de l'Habitat, révèle que 46,7% de la population vivent en dessous du seuil de pauvreté estimé à 692 FCFA par jour et par tête d'habitant (plus d'un dollar US). Comme l'ECOST2, l'ECOSIT3 confirme que la pauvreté est un phénomène davantage rural qu'urbain (11,0% pour les ménages de N'Djamena, 28,8% pour ceux des autres villes contre 52,5 pour ceux du milieu rural). Elle touche plus les ménages dirigés par les hommes (47,4%) que ceux dirigés par les femmes (42,6%). De même, les ménages dont les chefs sont sans niveau d'instruction (48,5%) et ceux dont les chefs sont de niveau primaire (52,1%) sont plus touchés par la pauvreté que les ménages dont les chefs ont le niveau secondaire (34,0%) ou supérieur (7,6%). Ces résultats confirment ceux de la deuxième enquête en ce qui concerne la variation du degré de pauvreté selon le statut matrimonial. L'enquête n'ayant pas séparé les monogames des polygames, les ménages les plus touchés par la pauvreté sont ceux dont le chef est séparé (60,8%), mais suivis des ménages dont le chef est marié (47,1%) et ceux dont le chef est veuf (43,1%). Les moins touchés par la pauvreté sont les ménages dont le chef est en union libre (35,4%) ou célibataire (36,8%).

Bien que la méthodologie de ces deux enquêtes soit différente de celle qui est utilisée pour la mesure de la pauvreté non monétaire, ces résultats sont donnés pour permettre une appréciation des résultats qui seront donnés par la mesure de la pauvreté construite à partir des caractéristiques du logement et des biens d'équipement du ménage.

Concernant précisément la pauvreté non monétaire, selon certaines sources, les formes de pauvreté les plus répandues au Tchad sont liées à la vulnérabilité de l'existence humaine, au manque d'infrastructures, au manque d'éléments de confort et d'équipement, à l'insuffisance de la bonne gouvernance, à l'inaccessibilité aux soins de santé, à l'enclavement du pays, au manque d'eau potable, à la sous-alimentation, au faible niveau de scolarisation au primaire, et à la mauvaise répartition des ressources. Cette forme de pauvreté est plus difficile à appréhender et son évolution est souvent contrastée. En l'absence d'un indicateur performant de mesure de la pauvreté non monétaire, il est souvent fait recours à l'Indice de Développement Humain (IDH) du PNUD. Comme indiqué dans le tableau ci-dessous, au cours de la décennie 2000, le Tchad figure toujours parmi les pays occupant les 10 dernières places du classement mondial IDH sans qu'il y ait de fortes variations positives.

TABLEAU 1.01 : CLASSEMENT IDH 2008 ET 2009

Année	2008	2009
Classement du Tchad par rapport à l'IDH	170 ^{ème} /177	178 ^{ème} /182

Source : RMDH 2008, 2009

Dans le domaine de l'habitat, le secteur est peu développé et souffre de contraintes liées à l'absence d'une politique de promotion et de financement de l'habitat social, à la désuétude des textes réglementant le foncier et le domanial (1967) et aux règles de construction (1970) dont la procédure est très longue et non appropriée par la population. Cette situation est aggravée par l'insuffisance des cabinets d'architectes, des géomètres, de techniciens qualifiés du bâtiment, et aussi et surtout des promoteurs immobiliers. Les statistiques restent également à être développées pour fournir une base solide de planification.

En l'absence d'institutions de financement des logements, la population se rabat sur l'auto – construction et l'habitat locatif, qui sont par excellence du ressort du secteur informel. En moyenne 2000 à 3000 unités de logement sont construites par an. Ces habitations sont souvent construites sans avoir recours à l'assistance des professionnels et sans permis de construire. La domination de ce secteur par les non professionnels et le coût prohibitif des matériaux de construction expliquent l'état peu élaboré de l'habitat dont 90% sont de type traditionnel.

Pour faire face au défi de l'habitat, le Gouvernement a formulé en 1999, avec l'appui du PNUD et de l'ONU–Habitat, la Stratégie Nationale de Logement (SNL) qui vise fondamentalement l'accès à un logement décent, viable et durable ainsi qu'aux services de base pour toutes les couches sociales et particulièrement celles à revenus faibles ou intermédiaires.

L'impulsion du processus d'industrialisation enclenchée par le Gouvernement ces dernières années augure des perspectives meilleures pour l'amélioration du climat social.

1.1.3. Contexte politique et contexte lié à la bonne gouvernance

Sur le plan politique, le Tchad est entré depuis 1990, dans une nouvelle ère qui a conduit à l'organisation de la Conférence Nationale Souveraine, à l'adoption d'une nouvelle constitution en 1996, à la tenue des premières élections démocratiques présidentielles et à l'enracinement des principes démocratiques notamment la liberté d'expression, d'association, le droit de participation équitable des hommes et des femmes à la gestion de la chose publique. Le Tchad s'est engagé dans un processus de réformes politiques et institutionnelles profondes visant à créer et à consolider les bases d'un Etat de droit.

Toutefois, les difficultés enregistrées sur le chemin de la réforme administrative n'ont pas permis aux pouvoirs publics de jouer leur rôle de catalyseur du développement, entravant ainsi la relance d'un secteur privé créateur d'emplois équitablement rémunérés. En effet, certains indicateurs classent le Tchad comme étant un pays de mal gouvernance. En effet, en termes d'indice de perception de la corruption, le Tchad est classé 168^{ème} sur 183 en 2011-2012. Il est également classé 52^{ème} sur 53 en 2011 par l'Indice Mo Ibrahim, du fait de l'ampleur et de la persistance des problèmes de gouvernance dans le pays. Qu'il s'agisse de l'indice de participation citoyenne et de respect des droits de l'homme, de l'indice de sécurité et de souveraineté du droit, de l'indice du droit humain et de l'indice de développement économique durable, les performances du Tchad appellent encore des efforts conséquents.

On peut clairement conclure que le défi de la gouvernance reste un défi majeur à surmonter pour créer les bases d'une économie compétitive et croissante mais aussi réduire la mauvaise perception dans l'opinion qui affecte négativement le risque-pays et les désirs d'investissements au Tchad.

1.2. ASPECTS MÉTHODOLOGIQUES

1.2.1. Définition des concepts

La pauvreté : est une « privation prononcée de bien-être » (World Bank, 2001, p. 15).

On parle de pauvreté dans une société donnée lorsqu'une partie de la population ne peut satisfaire ses besoins essentiels (Roach et Roach, 1972) ou que le bien-être (ou niveau de vie) de celle-ci est en deçà d'un minimum appelé seuil ou ligne de pauvreté fixé selon les critères de cette même société (Ravallion, 1996).

La pauvreté est un état de privation de bien-être jugé inadéquat pour vivre décemment. Synonyme de carence, la pauvreté est fonction d'un manque connu face à des besoins identifiables. En fonction de la durée pendant laquelle ce manque est vécu, on distingue la pauvreté chronique ou structurelle et la pauvreté transitoire (Vodounou, 2003).

Elle est un phénomène résolument multidimensionnel, recouvrant aussi bien la privation matérielle ou pauvreté monétaire que la pauvreté non monétaire, notamment les besoins essentiels non satisfaits (approches B.E.N.S) et la question des capacités (« capabilities ») introduite par Amartya Sen (1992).

Elle existe dans une société donnée lorsque le bien-être d'une ou de plusieurs personnes n'atteint pas un niveau considéré comme un minimum raisonnable selon les critères de cette société (M. Ravallion. 1996).

La pauvreté absolue : fondée sur la difficulté quasi permanente de satisfaire un certain nombre de besoins de bases rapporté au niveau minimum vital, tel le niveau de nutritionnel dont on a besoin quotidiennement pour survivre. Ce niveau minimum peut être transformé en valeur monétaire pour s'en procurer, il est ensuite ajusté en tenant compte des besoins d'habillement, de logement, etc., ce qui permet de définir le seuil monétaire. La pauvreté absolue consiste à définir un seuil de pauvreté en deçà duquel une famille est considérée comme pauvre ou très pauvre, ou un seuil nutritionnel en deçà duquel la survie est difficile.

La pauvreté relative : fondée sur les inégalités, elle est déduite de la comparaison entre les individus ou sous-populations d'une même unité administrative (pays, région, etc.) (G. Aho et Al, 1997). La pauvreté relative est le « manque ou l'insuffisance de biens, de services ou d'attributs personnels qui, dans une société donnée, peuvent être raisonnablement considérés comme disponibles pour la masse de citoyens » (G.Rodgers 1984).

L'approche non-monétaire

Elle place le bien-être dans l'espace des libertés et des accomplissements. Dans cette approche, on distingue deux sous-groupes : approche par les capacités et approche par les besoins de base. Le niveau de vie individuel est fondé sur des capacités jugées fondamentales. Pour cela, l'individu doit être bien nourri, avoir une éducation, être en bonne santé, être logé de façon adéquate, prendre part à la vie communautaire, apparaître en public sans avoir honte, etc. Un individu doit pouvoir satisfaire certains besoins fondamentaux qui sont nécessaires à l'atteinte d'une certaine qualité de vie. Les principaux besoins de base pris en compte sont : éducation, santé, hygiène, assainissement, eau potable, habitat, accès aux infrastructures de base (C. Vodounou, 2004). L'indicateur de niveau de vie de l'approche non-monétaire est un indicateur composite de niveau de vie.

- **L'approche par les conditions de vie**

L'approche cherche à repérer un certain nombre de privations, souvent matérielles, pour satisfaire les besoins humains essentiels et évaluer les difficultés liées aux conditions d'existence. L'intérêt d'une telle approche est qu'elle prend en compte les besoins essentiels non pris en considération par l'approche monétaire. Elle appréhende la pauvreté dans la durée car elle considère des stocks beaucoup plus stables dans le temps, contrairement à la variable monétaire soumise à des variations conjoncturelles.

- **L'approche par les capacités**

Elle se base sur les indicateurs de pauvreté sanito-nutritionnelle et éducationnelle. En effet, l'état de santé des membres d'un ménage peut être considéré comme un indicateur important de bien être. De même, on peut considérer que l'état nutritionnel des enfants est une mesure de leur état de santé car il va déterminer certaines maladies futures ou déjà présentes ou leur espérance de vie. Les indicateurs de pauvreté sanitaire et nutritionnelle peuvent être mesurés soit par des mesures anthropométriques des enfants soit par des estimations comme le nombre de visites à l'hôpital, chez le médecin, etc. La composante éducationnelle de l'approche par les capacités stipule que le niveau d'alphabétisation peut être un critère. En effet, l'analphabétisme ou un certain seuil d'alphabétisme peut constituer une trappe à la pauvreté.

- **La pauvreté par l'exclusion sociale**

Le concept d'exclusion sociale est difficile à appréhender empiriquement. Il peut relever d'un sentiment subjectif (se considérer exclu) ou de considérations objectives (faible participation à la vie économique, politique ou sociale, exclusion des réseaux d'entraide et de solidarité, etc.). La notion renvoie aux concepts de droits sociaux et de pouvoir. Elle concerne l'accès des pauvres aux différents types de « biens » : biens productifs (machines, terres, etc.), infrastructures physiques et sociales (hôpitaux, centres de santé), logement et biens durables, biens « collectifs » (par exemple, certains aspects de l'environnement naturel : eau, etc.). Elle concerne aussi des aspects de ce qui est communément appelé la « gouvernance » : accès et circulation de l'information (prix et nombre de journaux), existence d'institutions de régulation (nombre d'organisations de la société civile, justice) et de décentralisation

(part du budget allouée aux instances locales, prérogatives des collectivités locales, etc.).

La vulnérabilité : Elle est définie comme le risque de devenir pauvre à l'avenir, même la personne qui ne l'est pas encore. Cette notion est souvent associée à l'impact de « chocs » tels que la sécheresse, la baisse des prix agricoles ou les crises financières. La vulnérabilité est une dimension clé du bien-être, sachant qu'elle affecte le comportement des individus (en termes d'investissements de schémas de production et de réactivité) de même que leur perception de leur propre situation.

Notons qu'on va utiliser l'approche de la pauvreté non monétaire. Le RGPH2 a utilisé comme support de collecte de données un questionnaire structuré au tour de cinq volets. Il sera question de faire une identification des volets qui pourront permettre de retenir les variables liées à des questions de pauvreté non monétaire. En particulier les volets B « Caractéristiques individuelles » et le volet E « caractéristiques de l'habitat » seront très sollicités pour les analyses. Toutefois les données géographiques et d'identification du ménage (volet A) serviront pour les analyses régionales et départementales en termes d'inégalité.

1.2.2 Définition des indicateurs

Les quintiles de niveau de vie sont conçus pour mesurer la variation du niveau de vie par rapport à la pauvreté. Cela consiste à diviser la variable mesurant la pauvreté, en l'occurrence l'indice de pauvreté non monétaire, en cinq classes égales. Ainsi, les ménages qui se trouvent au premier quintile (Q1) sont les vingt (20) pourcent ménages les plus pauvres. Au deuxième quintile, se trouvent les 20% suivant et ainsi de suite jusqu'au cinquième quintile (Q5) où se trouvent les 20% ménages très riches.

Quintile	Appellation
Premier (Q1)	Très pauvre
Deuxième (Q2)	Pauvre
Troisième (Q3)	Moyen
Quatrième (Q4)	Riche
Cinquième (Q5)	Très riche

1.2.3. Définition de la population de référence pour l'analyse

L'étude concerne 1 992 983 ménages ordinaires recensés en mai et juin 2009 répartis en cinq catégories : les très pauvres, les pauvres, les moyens, les riches et les très riches suivant un proxy de niveau de vie construit à partir des variables ci-après. L'indice de pauvreté non monétaire mesure le niveau de vie du ménage en prenant en compte les caractéristiques de l'habitation, les conditions de vie (eau, lieu d'aisance, électricité, etc.) et les équipements du ménage. Un indice composite de pauvreté est construit sur la base de ces composantes à l'aide d'une méthode statistique (analyse des correspondances multiples).

CHAPITRE 2 : PAUVRETÉ ET CARACTÉRISTIQUES DES CHEFS DE MÉNAGE

2.1 PAUVRETÉ ET CARACTÉRISTIQUES SOCIO-DÉMOGRAPHIQUES ET CULTURELLES DU CHEF DE MÉNAGE

Dans cette section, les variables retenues pour l'analyse sont le groupe d'âges, le sexe du chef de ménage, sa situation matrimoniale, sa religion et son niveau d'instruction.

2.1.1. Groupe d'âges du chef de ménage

Il ressort du tableau 2.01 et du graphique 2.01 que les chefs de ménage se répartissent de façon égalitaire dans les cinq quintiles de pauvreté non monétaire ; la proportion la plus faible se situant dans le quintile « riche » (19,5%) et le plus élevée dans le quintile « pauvre » (20,5%).

Quand on considère les groupes d'âges, on note que la proportion des ménages dont les chefs ont entre les groupes d'âges 30-39 ans et 40- 49 augmente graduellement lors qu'on passe des ménages plus pauvres vers les ménages très riches. Inversement, la proportion des ménages des groupes d'âges 60-69 ans à 80 ans et plus diminue des plus riches vers les très pauvres. De façon générale, la pauvreté touche plus les personnes âgées de 60 ans et plus et les moins de 20 ans que les personnes âgées de 20 à 59 ans.

TABLEAU 2.01 : REPARTITION (EN %) DES CHEFS DE MENAGE ORDINAIRE PAR GROUPE D'AGE SELON LE QUINTILE DE PAUVRETE

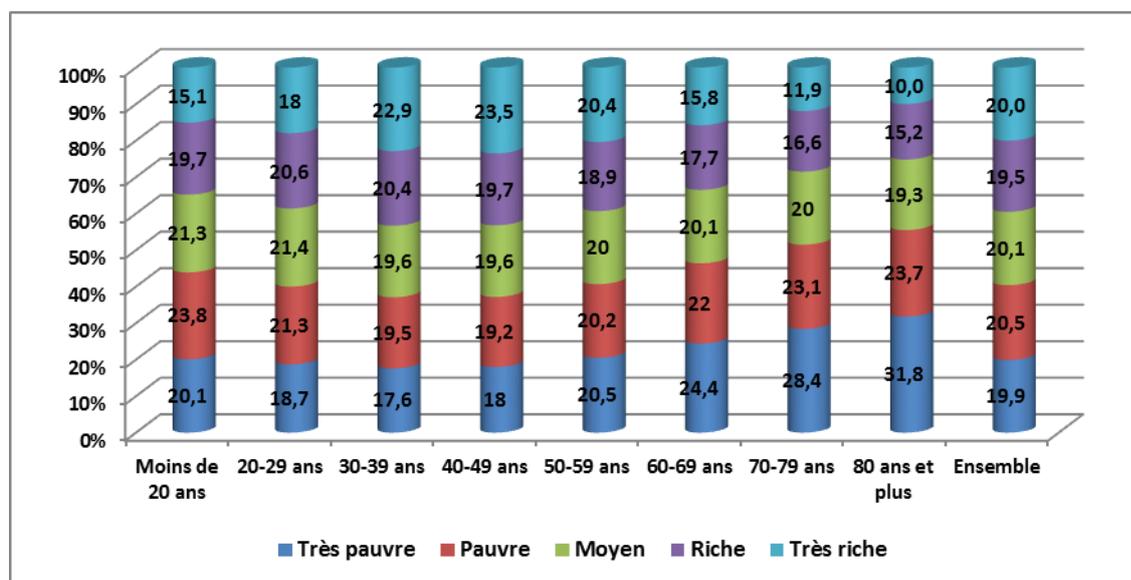
Groupe d'âges du C M	Quintiles de pauvreté non monétaire					Total
	Très pauvre	Pauvre	Moyen	Riche	Très riche	
Moins de 20 ans	20,1	23,8	21,3	19,7	15,1	100,0
20-29	18,7	21,3	21,4	20,6	18,0	100,0
30-39	17,6	19,5	19,6	20,4	22,9	100,0
40-49	18,0	19,2	19,6	19,7	23,5	100,0
50-59	20,5	20,2	20,0	18,9	20,4	100,0
60-69	24,4	22,0	20,1	17,7	15,8	100,0
70-79	28,4	23,1	20,0	16,6	11,9	100,0
80 et plus	31,8	23,7	19,3	15,2	10,0	100,0
Ensemble	19,9	20,5	20,1	19,5	20,0	100,0

En comparant le niveau de pauvreté des moins de 20 ans à celui des ménages dont le chef est âgé au moins de 60 ans, ces derniers sont plus touchés par la pauvreté non monétaire que les premiers. Pendant que la proportion des très pauvres et des pauvres chez les ménages dont les chefs sont âgés de moins de 20 ans s'élève à 43,9%, cette proportion varie de 46,4% chez les ménages dont les chefs sont âgés de 60-69 ans à 55,5% chez ceux dont les chefs sont âgés de 80 ans et plus. Cette

situation peut s'expliquer par le fait que les ménages jeunes ont tendance, de nos jours, à construire un habitat décent c'est-à-dire avoir un logement en matériaux définitifs, un cadre de vie agréable et bien équipé tandis que les chefs de ménages plus âgés n'ont aucun souci pour un habitat décent.

Ces résultats vont dans le même sens que ceux des deux enquêtes sur la Consommation et le Secteur Informel réalisées en 2003 et en 2011 présentés dans la partie contexte même si le découpage en groupes d'âges n'est pas exactement le même.

GRAPHIQUE 2.01 : REPARTITION (EN %) DES CHEFS DE MENAGE ORDINAIRE PAR GROUPE D'AGE SELON LE QUINTILE DE PAUVRETE



2.1.2. Sexe du Chef de ménage

Le tableau 2.02. et le graphique 2.02 donnent la structure des chefs de ménage par quintile de pauvreté selon le sexe. Etudier le lien entre la pauvreté et le sexe du chef de ménage donne des informations permettant un meilleur ciblage des ménages dans le but de mener la politique de lutte contre la pauvreté et le genre. Les résultats du RGPH2 montrent que la pauvreté discrimine également le statut du chef de ménage au sens du sexe. Les ménages très pauvres et pauvres constituent environ 53% des chefs de ménages féminins contre 37% des chefs de ménages hommes. A l'inverse, 42% des chefs de ménages hommes sont soit riches ou très riches alors qu'à peu près 30% des chefs de ménages femmes le sont.

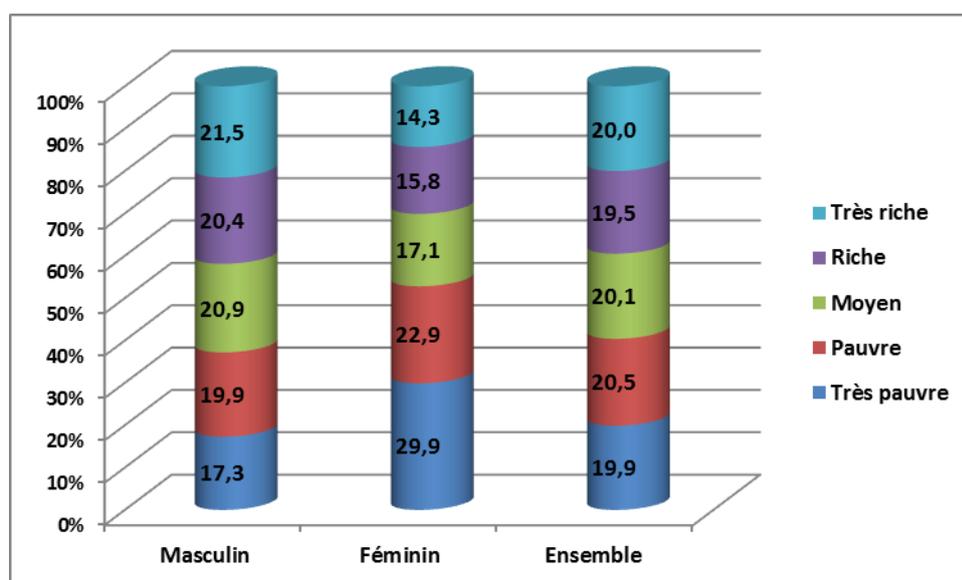
Le constat fondamental que l'on peut faire est que la proportion des chefs de ménages femmes décroît des plus pauvres (29,9%) vers les plus riches (14,3%, presque la moitié) tandis qu'on observe le constat contraire chez les chefs de ménages hommes (17,3% chez les très pauvres et 21,5% chez les plus riches). Ce résultat est contraire à ceux observés aux deux ECOSIT cités haut qui montrent que la pauvreté monétaire touche plus les hommes que les femmes. En effet, d'après les résultats de l'ECOSIT2 de 2003, l'incidence de la pauvreté monétaire qui était de 55% pour l'ensemble des ménages tchadiens est plus élevée chez les hommes

(55,5%) que chez les femmes (51,8%). Selon les résultats de l'ECOSIT3 de 2011, ces proportions sont de 47,4% pour les hommes contre 42,6% pour les femmes avec une moyenne de 46,7% pour les deux sexes.

TABLEAU 2.02 : REPARTITION (EN %) DES CHEFS DE MENAGES ORDINAIRES PAR SEXE SELON LE QUINTILE DE PAUVRETE

Sexe	Quintiles de pauvreté non monétaire					Total
	Très pauvre	Pauvre	Moyen	Riche	Très riche	
Masculin	17,3	19,9	20,9	20,4	21,5	100,0
Féminin	29,9	22,9	17,1	15,8	14,3	100,0
Ensemble	19,9	20,5	20,1	19,5	20,0	100,0

GRAPHIQUE 2.02 : REPARTITION (EN %) DES CHEFS DE MENAGES ORDINAIRE PAR SEXE SELON LE QUINTILE DE PAUVRETE



2.1.3. Situation matrimoniale du chef de ménage

Le tableau 2.03 et le graphique.2.03 ci-dessous décrivent la répartition des chefs de ménages par quintile de pauvreté selon la situation matrimoniale. La situation matrimoniale d'un individu est l'état de cet individu par rapport au mariage. Elle est appréciée par rapport au célibat, au mariage, au divorce, à la séparation, au veuvage et à l'union libre. On entend par mariage la conclusion d'une union entre un homme et une femme dans les formes prévues par la coutume, la religion (musulmane, chrétienne, animiste, etc.) ou la loi. On considère célibataire toute personne qui n'a jamais été engagée dans un mariage.

L'analyse selon le statut matrimonial montre que la situation matrimoniale discrimine les ménages selon le quintile de pauvreté. En effet, dans les ménages où les chefs

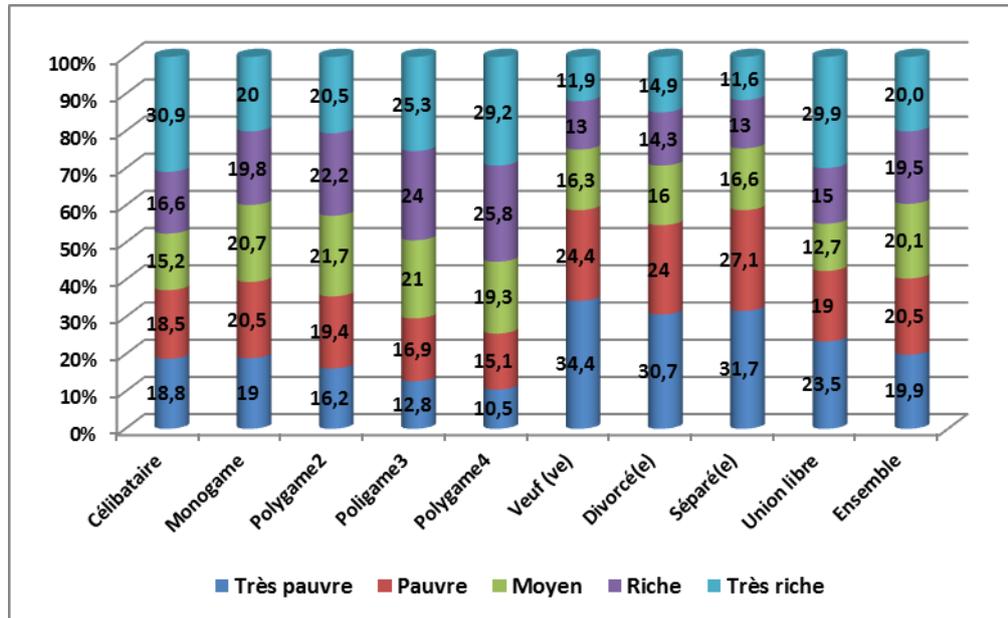
sont en situation de veuvage ou de divorce ou de séparation, les proportions des très pauvres sont plus importantes (34,4%, 30,7%, 31,7%) que dans les autres catégories. En revanche, les proportions des chefs de ménages très riches sont plus importantes dans les ménages dont le chef est célibataire (30,9%), en union libre (29,9%) ou polygames à 4 femmes (29,2%) ou 3 femmes (25,3%). Il faut relever que les mariés polygames sont relativement plus riches que les mariés monogames et que le niveau de richesse augmente avec le nombre de femmes. En effet, la proportion des ménages très riches passe de 20,0% chez les ménages dont les chefs sont mariés monogames à 20,5% chez les ménages dont les chefs ont deux épouses, puis à 25,3% chez les ménages dont les chefs ont trois épouses pour atteindre 29,2% chez les ménages dont les chefs ont quatre épouses. Etant donné que les mariés monogames constituent pratiquement les deux tiers (62,3%) des chefs de ménages recensés, il est normal qu'une partie soit plus touchée par la pauvreté non monétaire.

TABEAU 2.03 : REPARTITION (EN %) DES CHEFS DE MENAGE ORDINAIRE PAR SITUATION MATRIMONIALE SELON LE QUINTILE DE PAUVRETE

Situation matrimoniale	Quintiles de pauvreté non monétaire					
	Très pauvre	Pauvre	Moyen	Riche	Très riche	Total
Célibataire	18,8	18,5	15,2	16,6	30,9	100,0
Monogame	19,0	20,5	20,7	19,8	20,0	100,0
Polygame2	16,2	19,4	21,7	22,2	20,5	100,0
Poligame3	12,8	16,9	21,0	24,0	25,3	100,0
Polygame4	10,5	15,1	19,3	25,8	29,2	100,0
Veuf (ve)	34,4	24,4	16,3	13,0	11,9	100,0
Divorcé(e)	30,7	24,0	16,0	14,3	14,9	100,0
Séparé(e)	31,7	27,1	16,6	13,0	11,6	100,0
Union libre	23,5	19,0	12,7	15,0	29,9	100,0
Ensemble	19,9	20,5	20,1	19,5	20,0	100,0

Ces résultats confirment les résultats des deux ECOSIT qui ont révélé que la pauvreté monétaire concerne moins les ménages dont les chefs sont en union libre et célibataires et plus les ménages dont les chefs sont des veufs, des divorcés/séparés et dans une certaine mesure des mariés.

GRAPHIQUE 2.03 : REPARTITION (EN %) DES CHEFS DE MENAGE ORDINAIRE PAR SITUATION MATRIMONIALE SELON LE QUINTILE DE PAUVRETE



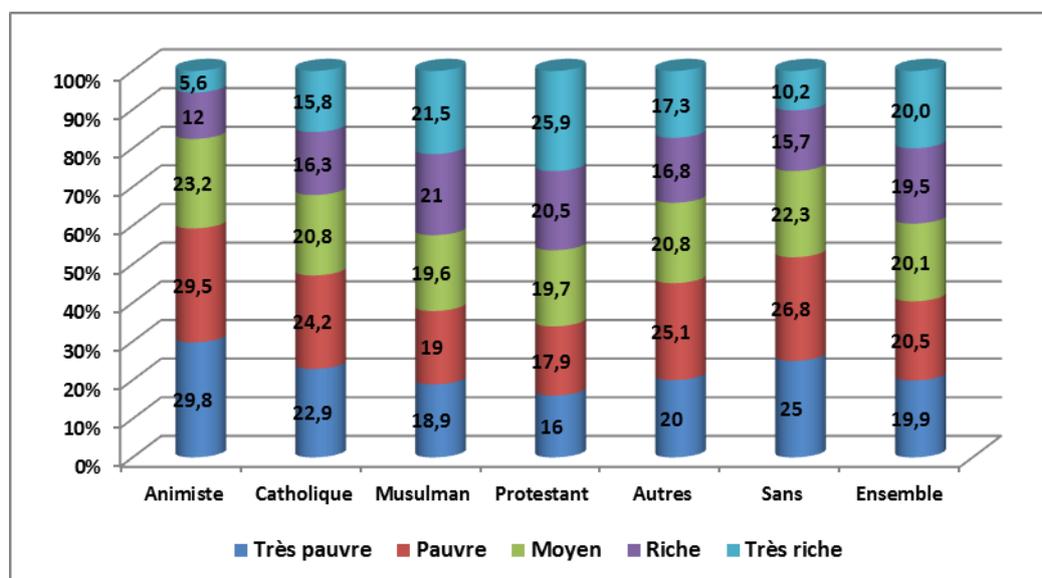
2.1.4. Religion du chef de ménage

La répartition des ménages par religion du chef montre que quatre principales religions se pratiquent au Tchad. Il y a l'islam, le catholicisme, le protestantisme et l'animisme. L'analyse du tableau 2.04 montre que c'est parmi les chefs de ménage de religion protestante qu'on observe les ménages très riches (25,9%). C'est aussi parmi les ménages dont les chefs sont protestants qu'on retrouve la proportion la plus faible de très pauvres (16,0%). A l'inverse, c'est parmi les ménages dirigés par les animistes (29,8%) et les sans religion (25,0%) qu'on constate une proportion très élevée de très pauvres. Pour les ménages dont les chefs sont de religion musulmane, la proportion des très riches est de 21,5% contre 18,9% de très pauvres. Viennent ensuite les ménages dont les chefs sont catholiques où la proportion de très riches est de 15,8% contre 22,9% de très pauvres. Dans les ménages dont les chefs pratiquent Autres religions, la proportion des très riches est de 17,3% et à l'opposé 20,0% sont très pauvres.

TABEAU 2.04 : REPARTITION (EN %) DES CHEFS DE MENAGE ORDINAIRE PAR RELIGION SELON LE QUINTILE DE PAUVRETE

Religion	Quintiles de pauvreté non monétaire					Total
	Très pauvre	Pauvre	Moyen	Riche	Très riche	
Animiste	29,8	29,5	23,2	12,0	5,6	100,0
Catholique	22,9	24,2	20,8	16,3	15,8	100,0
Musulman	18,9	19,0	19,6	21,0	21,5	100,0
Protestant	16,0	17,9	19,7	20,5	25,9	100,0
Autres	20,0	25,1	20,8	16,8	17,3	100,0
Sans	25,0	26,8	22,3	15,7	10,2	100,0
Ensemble	19,9	20,5	20,1	19,5	20,0	100,0

GRAPHIQUE 2.04 : REPARTITION (EN %) DES CHEFS DE MENAGE ORDINAIRE PAR RELIGION SELON LE QUINTILE DE PAUVRETE



2.1.5. Instruction du chef de ménage

Composante essentielle du développement humain, l'éducation améliore la productivité du travail et constitue un levier pour le progrès sanitaire, socio-économique et démocratique. La lutte contre l'analphabétisme est l'une des stratégies identifiées pour lutter contre l'exclusion sociale et donner aux groupes vulnérables les moyens de participer pleinement à la vie communautaire et d'avoir accès aux opportunités d'amélioration de la qualité de vie.

Le tableau 2.05 ci-dessous donne la proportion des ménages ordinaires par niveau d'instruction du chef de ménage selon le quintile de pauvreté. De manière générale, un niveau d'instruction du chef de ménage est fortement corrélé avec le niveau de pauvreté.

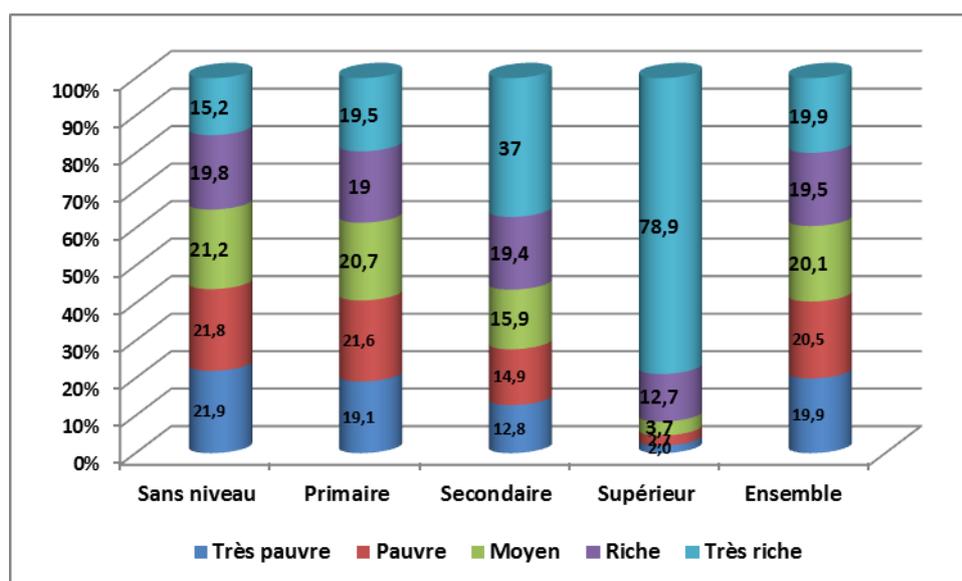
La pauvreté décroît dans la majeure partie des cas avec le niveau d'étude du chef de ménage. En effet, environ 22% des ménages dont le chef est sans niveau d'instruction sont très pauvres contre 19,1% pour ceux dont le chef est de niveau primaire. Au-delà du niveau primaire, la proportion des ménages très pauvres diminue fortement variant de 12,8% chez les ménages dont les chefs sont de niveau secondaire à 2% pour ceux dont le chef a un niveau supérieur. En d'autres termes, les ménages dont le chef est sans instruction concentre 43,7% de très pauvres et des pauvres contre 35% des riches et des très riches. A l'inverse, les ménages dont le chef a un niveau d'instruction supérieur concentre 91,6% des riches et des très riches et 4,7% des très pauvres et des pauvres.

TABLEAU 2.05 : REPARTITION (EN %) DES CHEFS DE MENAGES ORDINAIRE PAR NIVEAU D'INSTRUCTION SELON LE QUINTILE DE PAUVRETE

Niveau d'instruction	Quintiles de pauvreté non monétaire					Total
	Très pauvre	Pauvre	Moyen	Riche	Très riche	
Sans niveau	21,9	21,8	21,2	19,8	15,2	100,0
Primaire	19,1	21,6	20,7	19,0	19,5	100,0
Secondaire	12,8	14,9	15,9	19,4	37,0	100,0
Supérieur	2,0	2,7	3,7	12,7	78,9	100,0
Ensemble	19,9	20,5	20,1	19,5	20,0	100,0

Ces résultats sont en harmonie avec ceux des deux ECOSIT qui montrent que l'incidence de la pauvreté tout comme la profondeur de la pauvreté diminuent avec le niveau d'instruction du chef de ménage.

GRAPHIQUE 2.05 : REPARTITION (EN %) DES CHEFS DE MENAGES ORDINAIRE PAR NIVEAU D'INSTRUCTION SELON LE QUINTILE DE PAUVRETE



2.2. PAUVRETÉ ET CARACTÉRISTIQUES SOCIO-ÉCONOMIQUES DU CHEF DE MÉNAGE

Dans cette section du chapitre, sont analysées certaines caractéristiques socio-économiques des chefs de ménage, notamment leur situation d'activité, leur statut dans la profession, leur branche d'activités et leur profession..

2.2.1. Situation d'activité du chef de ménage

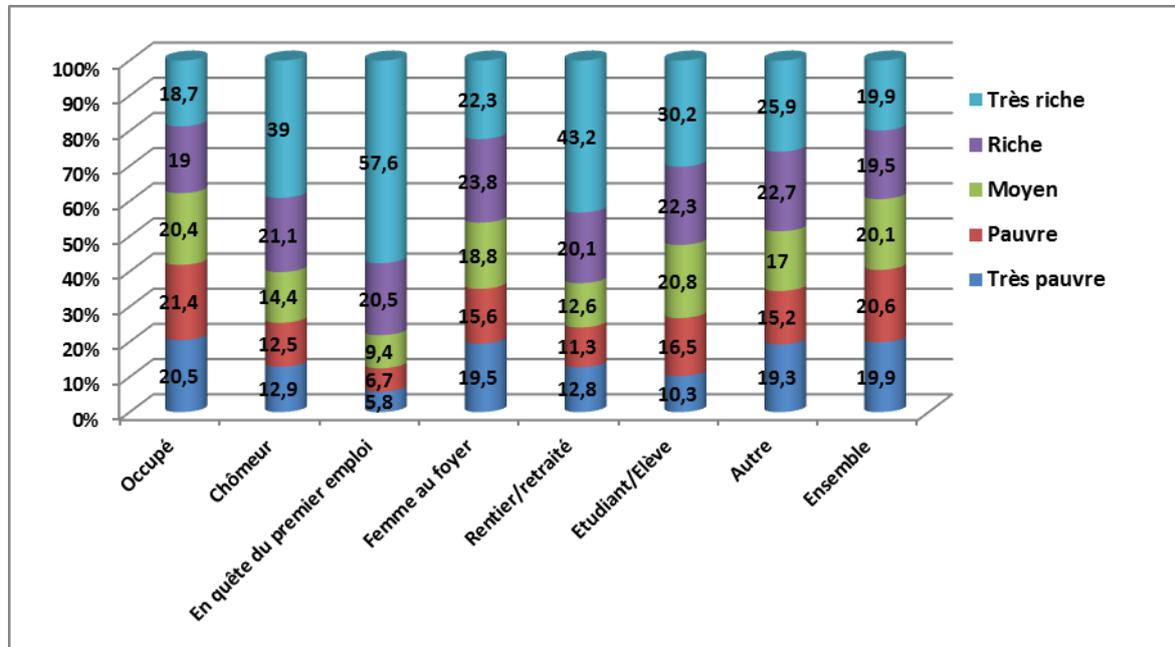
Le tableau 2.06 ci-dessous donne la structure des ménages par quintile de pauvreté selon la situation d'activité du chef de ménage. Les résultats de ce tableau qui semblent paradoxaux sont liés au contexte économique du pays. En effet, ces résultats révèlent que les ménages dirigés par les actifs occupés sont relativement plus pauvres que ceux dirigés par les chômeurs et surtout par ceux en quête du premier emploi. De façon générale, quand on considère la proportion des ménages riches et très riches, on constate que les ménages dirigés par les actifs en quête du premier emploi (78,1%), par les rentiers/retraités (63,3%), par les chômeurs (60,1%) sont plus riches que ceux dirigés par les actifs occupés. Ces résultats ne doivent pas surprendre outre mesure. La pauvreté non monétaire étant construite à partir des caractéristiques des logements et des biens d'équipement du ménage, ces résultats sont compréhensibles. Les occupés étant à plus de 90% dominés par les actifs agricoles du milieu rural qui vivent dans des unités d'habitation sans confort et sans grande possession des biens d'équipement, il est normal que les ménages dirigés par les occupés soient plus pauvres que ceux dirigés par les chômeurs et les personnes en quête du premier emploi qui vivent généralement en milieu urbain où quelles que soient leurs conditions de vie, leurs unités d'habitation sont nettement améliorées.

En comparaison avec les résultats des deux Enquêtes sur la Consommation et le Secteur Informel, les tendances sont pratiquement les mêmes.

TABLEAU 2.06 : REPARTITION (EN %) DES CHEFS DE MENAGES ORDINAIRE PAR SITUATION D'ACTIVITE SELON LE QUINTILE DE PAUVRETE.

Situation d'activité	Quintiles de pauvreté non monétaire					Total
	Très pauvre	Pauvre	Moyen	Riche	Très riche	
Occupé	20,5	21,4	20,4	19,0	18,7	100,0
Chômeur	12,9	12,5	14,4	21,1	39,0	100,0
En quête du premier emploi	5,8	6,7	9,4	20,5	57,6	100,0
Femme au foyer	19,5	15,6	18,8	23,8	22,3	100,0
Rentier/retraité	12,8	11,3	12,6	20,1	43,2	100,0
Étudiant/Élève	10,3	16,5	20,8	22,3	30,2	100,0
Autre	19,3	15,2	17,0	22,7	25,9	100,0
Ensemble	19,9	20,5	20,1	19,5	20,0	100,0

GRAPHIQUE 2.06 : REPARTITION (EN %) DES CHEFS DE MENAGES ORDINAIRE PAR SITUATION D'ACTIVITE SELON LE QUINTILE DE PAUVRETE



2.2.3. Statut dans la profession des chefs de ménages occupés

Il ressort du tableau 2.07 une structure des ménages par quintile de pauvreté différente de celle des tableaux précédents avec bouleversement de l'ordre de grandeur. Les chefs de ménage ne se répartissent pas de façon presque égale dans les cinq quintiles de pauvreté comme précédemment. Cela tient au fait que dans cette partie et dans les deux autres qui suivent, on ne s'occupe que des ménages dirigés par les personnes occupées. La proportion la plus faible (18,7%) est observée dans le "quintile très riche" et la plus élevée (21,4%) dans le "quintile pauvre". Il ressort de ce tableau 2.07 que les occupés aides familiaux et les occupés indépendants sont les plus touchés par la pauvreté non monétaire. En effet, quand on considère les très pauvres et les pauvres, ils constituent 46,9% des occupés aides familiaux et 45,0% des occupés indépendants. A l'inverse, les ménages dirigés par les salariés sont des ménages moins touchés par la pauvreté non monétaire. Les très riches constituent 72,0% des ménages dirigés par les salariés.

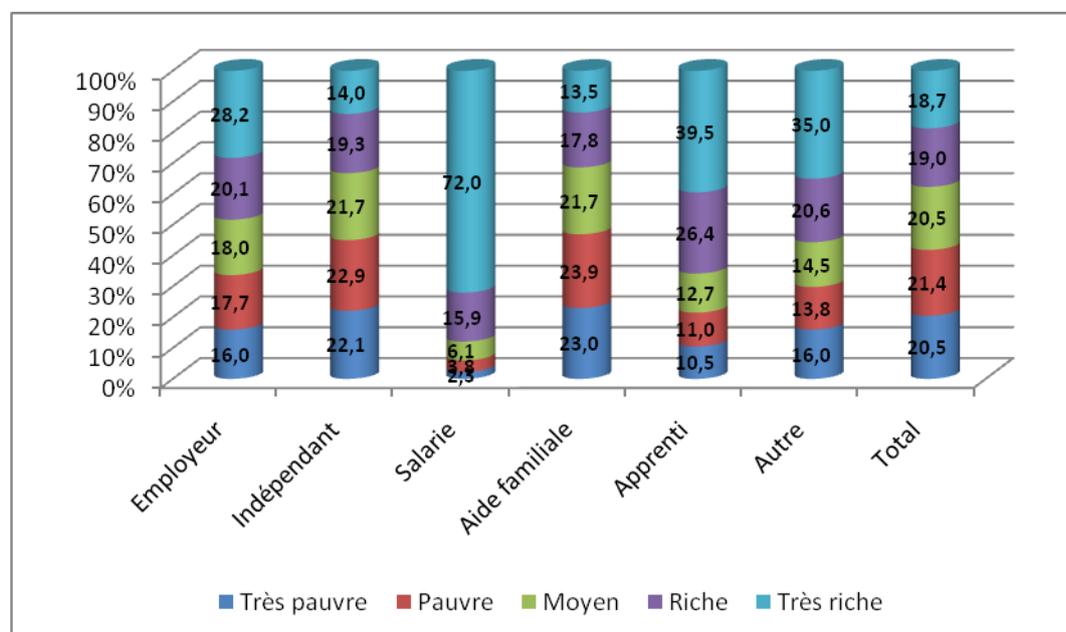
Selon le statut dans la profession, la proportion des chefs des ménages employeurs ou salariés augmente lorsqu'on part des ménages plus pauvres vers les plus riches (de 16,0% à 28,2% pour les ménages dirigés par les employeurs et de 2,3% à 72,0% pour les ménages dirigés par les salariés). Pour les ménages dirigés par les indépendants ou aides familiaux, on observe la situation inverse (leur proportion diminue sur l'échelle de pauvreté).

TABEAU 2.07 : REPARTITION (EN %) DES CHEFS DE MENAGE ORDINAIRE ACTIFS OCCUPES PAR STATUT DANS LA PROFESSION SELON LE QUINTILE DE PAUVRETE

Statut dans la profession	Quintiles de pauvreté non monétaire					Total
	Très pauvre	Pauvre	Moyen	Riche	Très riche	
Employeur	16,0	17,7	18,0	20,1	28,2	100,0
Indépendant	22,1	22,9	21,7	19,3	14,0	100,0
Salarié	2,3	3,8	6,1	15,9	72,0	100,0
Aide familial	23,0	23,9	21,7	17,8	13,5	100,0
Apprenti	10,5	11,0	12,7	26,4	39,5	100,0
Autre	16,0	13,8	14,5	20,6	35,0	100,0
Ensemble	20,5	21,4	20,5	19,0	18,7	100,0

Ces résultats sont confirmés par ceux des deux Enquêtes sur la Consommation et le Secteur informel déjà citées. D'après les résultats de l'ECOSIT2 de 2003, l'incidence de la pauvreté monétaire est plus élevée chez les ménages dont les chefs sont des indépendants agricoles (61,4%) ou indépendants non agricoles (38,6%) que chez les ménages dont les chefs sont des salariés du public ou du privé (29,1%). Les résultats de la deuxième enquête de 2011 vont dans le même sens. L'incidence de la pauvreté monétaire est plus élevée chez les ménages dont les chefs sont des indépendants agricoles (54,6%) ou non agricole (29,1%) que chez les ménages dont les chefs sont des salariés du public (11,6%) ou des salariés du privé (26,8%).

GRAPHIQUE 2.07: REPARTITION (EN %) DES CHEFS DE MENAGES ORDINAIRE PAR STATUT DANS LA PROFESSION SELON LE QUINTILE DE PAUVRETE



2.2.4. Grands groupes de branches d'activités du chef de ménage occupé

La branche d'activité du Chef de ménage selon le quintile de pauvreté permet de faire la lumière sur les différentes activités économiques du pays. Ainsi, la forte im-

plantation rurale, la faiblesse en matière de scolarisation et le peu d'opportunités dans le secteur moderne ne laissent pas beaucoup de choix en matière d'activités économiques.

Le grand groupe de branches d'activités "agriculture, élevage, sylviculture et pêche" est celui qui concentre plus des ménages très pauvres (24,9%) et moins des ménages très riches (7,7%). Pour les autres grands groupes de branches d'activités, on peut les répartir en trois groupes :

- Le premier groupe est celui où on trouve moins de 5% des ménages très pauvres et au moins 60% des ménages très riches. Il s'agit des grands groupes de branches d'activités suivants : Production et distribution d'électricité, de gaz et d'eau (2,8% de très pauvres et 75,1% de très riches) ; Activités de poste et télécommunication (2,8% de très pauvres et 72,9% de très riches) ; Transport et entreposage (3,1% de très pauvres et 65,8% de très riches) ; Activités professionnelles, scientifiques et techniques (4,0% de très pauvres et 72,1% de très riches) ; Activités des organisations et organismes extra-territoriaux (2,6% de très pauvres et 71,8% de très riches) ; Activités immobilières et services administratifs et d'appui (3,8% de très pauvres et 67,1% de très riches) ; Construction des bâtiments et génie civile (4,9% de très pauvres et 61,1% de très riches) ; Activités d'information et d'imprimerie (4,6% de très pauvres et 63,4% de très riches) ; Autres branches d'activités non classées ailleurs (4,5% de très pauvres et 66,5% de très riches).
- Le deuxième groupe est celui qui a entre 5% et moins de 10% de très pauvres et au moins 50% de très riches. Dans ce groupe, on trouve les branches d'activités suivantes : Activités financières et d'assurance (5,5% de très pauvres et 66,3% de très riches) ; Administration publique, Défense et Sécurité sociale obligatoire (5,7% de très pauvres et 59,6% de très riches) ; Santé et Action sociale (6,6% de très pauvres et 50,8% de très riches) ; Autres activités de service fournis à la collectivité et de services personnels (5,8% de très pauvres et 58,5% de très riches).
- Enfin, dans le troisième groupe, on trouve au moins 10% de très pauvres et au plus 60% de très riches. Font partie de ce groupe les branches d'activités suivantes : Activités de fabrication (10,3% de très pauvres et 44,0% de très riches) ; Arts, spectacles et loisirs (10,5% de très pauvres et 49,3% de très riches) ; Activités extractives (11,1% de très pauvres et 59,5% de très riches) ; Education (11,8% de très pauvres et 40,0% de très riches) ; Branches non déclarées (12,4% de très pauvres et 41,5% de très riches).

En rapprochant ces résultats de ceux de la Troisième Enquête sur la Consommation et le Secteur Informel de 2011, bien que les branches d'activités retenues ne soient pas les mêmes que celles du recensement, on constate que l'incidence de la pauvreté la plus élevée est observée chez les ménages dont les chefs ont comme branche d'activités l'agriculture, la sylviculture et la cueillette (57,5%), suivie par les ménages dont les chefs ont comme branche d'activités l'élevage et la chasse (41,6%). Par contre, les ménages dont les chefs ont comme branche autres industries (45,0%), ceux dont les chefs ont comme branche d'activités la pêche (12,1%), le transport et l'entreposage (15,4%), les activités extractives (16,0%) et l'hébergement et la restauration (16,8%) sont les moins touchés par la pauvreté monétaire.

TABEAU 2.08 : REPARTITION(EN %) DES CHEFS DE MENAGE ORDINAIRE ACTIFS OCCUPES PAR GRAND GROUPE DE BRANCHES D'ACTIVITES SELON LE QUINTILE DE PAUVRETE

Grand groupe de branches d'activités	Quintiles de pauvreté non monétaire					
	Très pauvre	Pauvre	Moyen	Riche	Très riche	Total
Agriculture, élevage, syl- viculture et pêche	24,9	25,4	23,6	18,4	7,7	100,0
Activité extractives	11,1	6,4	7,4	15,5	59,5	100,0
Activités de fabrication	10,3	11,3	12,9	21,4	44,0	100,0
Production et de distribu- tion d'électricité, de gaz et d'eau	2,8	2,3	4,9	14,8	75,1	100,0
Construction des bâti- ments et génie civil	4,9	5,6	7,7	20,7	61,1	100,0
Commerce de gros et de détail, réparation de véhi- cules	8,1	9,2	12,1	23,0	47,7	100,0
Activités d'hébergement et de restauration	16,8	18,1	15,2	18,4	31,6	100,0
Activités d'information, d'édition et d'imprimerie	4,6	5,5	7,6	18,9	63,4	100,0
Transport et entreposage	3,1	3,9	6,3	21,2	65,6	100,0
Activités de poste et de télécommunication	2,8	3,5	5,3	15,6	72,9	100,0
Activités financières et d'assurance	5,5	5,4	8,4	14,4	66,3	100,0
Activités profession- nelles, scientifiques et technique	4,0	4,1	5,6	14,2	72,1	100,0
Activités immobilières et services administratifs et d'appui	3,8	4,8	6,2	18,1	67,1	100,0
Administration publique, Défense et Sécurité so- ciale obligatoire	5,7	7,0	9,2	18,5	59,6	100,0
Education	11,8	13,3	15,0	19,9	40,0	100,0
Santé et Action sociale	6,6	8,8	11,6	22,2	50,8	100,0
Arts, spectacles et loisirs	10,5	10,1	11,5	18,5	49,3	100,0
Autres activités de ser- vice fournis à la collectivi- té et de services person- nels	5,8	6,7	8,7	20,3	58,5	100,0
Activités des organisa- tions et organismes extra- territoriaux	2,6	3,0	5,4	17,2	71,8	100,0
Autres branches d'activi- té non classées ailleurs	4,5	5,2	7,0	16,8	66,5	100,0
Branche non déclarée	12,4	13,4	13,8	18,9	41,5	100,0
Ensemble	20,5	21,4	20,5	19,0	18,7	100,0

2.2.4. Grands groupes de professions du chef de ménage occupé

Comme pour le grand groupe de branches d'activités, la répartition des chefs de ménages par grands groupes de professions montre que les ménages dont les chefs sont des agriculteurs et ouvriers qualifiés de l'agriculture, de la sylviculture et de la pêche ont une proportion très élevée des très pauvres (24,9%) et une proportion très faible des très riches (7,7%). Pour les autres grands groupes de professions, on peut les répartir en deux groupes :

- Le premier groupe est celui où on trouve moins de 5% des ménages très pauvres et au moins 60% des ménages très riches. Il s'agit des grands groupes de professions suivants : Constructeurs d'installation et des machines, et ouvriers de l'assemblage (3,2% des très pauvres et 68,2% des très riches) ; Employés de type administratif (3,8% des très pauvres et 69,3% des très riches) ; Professions militaires, policières et douanières (4,3% des très pauvres et 63,7% des très riches) ; Professions intermédiaires (4,8% des très pauvres et 62,4% des très riches).
- Le deuxième groupe est celui dont la proportion des ménages très pauvres se situe entre 5% et moins de 10% et au moins 40% des ménages très riches. Dans ce groupe, on trouve les grands groupes de professions suivants : Directeurs, cadres de direction et gérants, membres de l'Exécutif et des corps législatifs (5,1% des très pauvres et 61,9% des très riches) ; Professions élémentaires (5,3% des très pauvres et 59,0% des très riches) ; Personnel des services directs aux particuliers, commerçants et vendeurs (7,8% des très pauvres et 48,9% des très riches) ; Professions intellectuelles et scientifiques (9,1% des très pauvres et 48,6% des très riches) et Métiers qualifiés de l'industrie et de l'artisanat (9,9% des très pauvres et 46,7% des très riches).

TABEAU 2.09 : REPARTITION (EN %) DES CHEFS DE MENAGES ORDINAIRE ACTIFS OCCUPES PAR GRAND GROUPE DE PROFESSIONS SELON LE QUINTILE DE PAUVRETE

Grands groupes de professions	Quintiles de pauvreté non monétaire					
	Très pauvre	Pauvre	Moyen	Riche	Très riche	Total
Directeurs, cadres de direction et gérants, membres de l'Exécutif et des corps législatifs	5,1	6,4	8,6	18,0	61,9	100
Professions intellectuelles et scientifiques	9,1	10,6	12,4	19,3	48,6	100
Professions intermédiaires	4,8	6,1	8,4	18,4	62,4	100
Employés de type administratif	3,8	4,3	5,6	17,0	69,3	100
Personnel des services directs aux particuliers, commerçants et vendeurs	7,8	8,8	11,7	22,8	48,9	100
Agriculteurs et ouvriers qualifiés de l'agriculture, de la sylviculture et de la pêche	24,9	25,4	23,6	18,4	7,7	100
Métiers qualifiés de l'industrie et de l'artisanat	9,9	11,0	11,7	20,8	46,7	100
Constructeurs d'installation et de machines, et ouvriers de l'assemblage	3,2	3,5	5,6	19,6	68,2	100
Professions élémentaires	5,3	5,4	8,3	21,9	59,0	100
Professions militaires, policières et douanières	4,3	5,4	7,2	19,4	63,7	100
ND ou très imprécise	11,0	12,1	13,2	18,6	45,1	100
Ensemble	20,5	21,4	20,5	19,0	18,7	100

VUE D'ENSEMBLE

Il se dégage de ce chapitre que la répartition des chefs de ménages entre les cinq quintiles de pauvreté révèle une répartition pratiquement égalitaire, variant de 19,5% dans le quintile riche à 20,5% dans le quintile pauvre. La pauvreté non monétaire est corrélée tant aux caractéristiques sociodémographiques et culturelles qu'aux caractéristiques socioéconomiques des chefs de ménage.

Ainsi, par rapport aux caractéristiques sociodémographiques et culturelles, les résultats révèlent que la pauvreté non monétaire touche davantage les ménages dont les chefs sont âgés de 60 ans et plus que ceux dirigés par les chefs de ménage plus jeunes, qu'elles concernent davantage les ménages dirigés par les femmes que ceux dirigés par les hommes. Les ménages dirigés par les veufs (ves), les divorcés/séparés sont plus exposés à la pauvreté non monétaire contrairement à ceux dont les chefs sont célibataires, en unions libres ou polygames qui sont très riches. Enfin, les résultats montrent que la pauvreté non monétaire décroît avec le niveau

d'instruction. En effet, les ménages dirigés par les chefs n'ayant aucun niveau d'instruction sont très pauvres et ceux dirigés par les chefs ayant le niveau d'instruction supérieure sont très riches.

En considérant les caractéristiques socioéconomiques, qu'il s'agisse de la situation d'activité, du statut dans la profession, du grand groupe de branches d'activités ou du grand groupe de profession des chefs de ménage, ces variables sont corrélées à la pauvreté non monétaire. En effet, les résultats de l'analyse révèlent que les ménages dirigés par les actifs occupés sont relativement plus pauvres que ceux dirigés par les chômeurs et surtout ceux dirigés par des chefs de ménage en quête du premier emploi. Ces résultats apparemment surprenants s'expliquent dans la mesure où les occupés sont à plus de 90% dominés par les actifs travaillant dans le secteur de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche vivant en général en milieu rural où les unités d'habitation sont de type traditionnel avec des matériaux sommaires. Ceci est confirmé par les résultats de l'analyse prenant en compte le statut dans la profession selon lesquels, la proportion des chefs des ménages employeurs ou salariés augmente lorsqu'on part des ménages très pauvres vers les très riches alors que pour les ménages dirigés par les indépendants ou aides familiaux, leur proportion diminue sur l'échelle de la pauvreté. De même, les ménages dont les chefs travaillent dans le grand groupe de branches d'activités "agriculture, élevage, sylviculture et pêche" ou sont dans le grand groupe de professions " agriculteurs et ouvriers qualifiés de l'agriculture, de la sylviculture et de la pêche", la proportion des très pauvres est de 24,9%, proportion de loin supérieure à celle des autres grands groupes de branches d'activités ou à celle des autres grands groupes de professions.

En rapprochant les résultats de cette analyse à ceux des deux Enquêtes sur la Consommation et le Secteur Informel de 2003 et de 2011, bien qu'ayant une méthodologie toute à fait différente, en dehors de la variable sexe où ces résultats sont divergents, pour toutes les autres variables, ces résultats sont plus ou moins en harmonie. Cela prouve que les deux types de pauvreté sont liées ou complémentaires. La pauvreté monétaire entraîne la pauvreté non monétaire et la richesse monétaire implique la richesse non monétaire. Un ménage qui possède des moyens financiers a forcément des unités d'habitation de type moderne et possède un certain nombre des biens d'équipement alors qu'un ménage qui n'a pas de moyens financiers vit dans des unités d'habitation de type traditionnel et possède moins de biens d'équipement.

CHAPITRE 3 : PAUVRETE REGIONALE

Le chapitre précédent a fait une analyse de la pauvreté des ménages en tant qu'unité d'habitation où sont examinées leurs caractéristiques démographiques, sociales et économiques du chef de ménage du point de vue de la pauvreté non monétaire. Le présent chapitre traite de la pauvreté non monétaire des ménages au niveau régional à partir des caractéristiques des unités d'habitation, des conditions de vie des ménages et des biens d'équipement du ménage sans s'attarder sur l'analyse différentielle à partir des caractéristiques sociodémographiques, culturelles et socioéconomiques des chefs de ménage.

3.1. PAUVRETÉS DES RÉGIONS

Le tableau 3.01 suivant donne la répartition des ménages par région (hormis N'Djaména) selon le niveau de vie. En effet, la région de N'Djaména, capitale du pays a une caractéristique différente des autres si bien que faire une analyse globale en l'y intégrant comme région au même titre que les autres masque les inégalités apparentes.

Contrairement à ce qu'on n'a vu au niveau national où la répartition des chefs de ménages entre les cinq quintiles de pauvreté révèle une répartition proportionnelle pratiquement égalitaire, variant de 19,5% dans le quintile riche à 20,5% dans le quintile pauvre, en isolant N'Djaména de l'ensemble des régions, le tableau 3.01 révèle une structure nationale totalement différente. On constate que dans les trois premiers quintiles, les proportions sont proches les unes des autres passant de 21,9% dans le quintile très pauvre à 22,0% dans le quintile moyen et à 22,5% dans le quintile pauvre. Ensuite, cette proportion est de 20,1% dans le quintile riche et chute à 13,6% dans le quintile très riche. En passant de la proportion la plus élevée (22,5%) à la proportion la plus faible (13,6%), la différence est de 8,9 points. On observe donc une grande dispersion autour de 20% au niveau national et cette dispersion est très variable au niveau des régions. Par exemple, pour ne s'en tenir qu'aux deux extrêmes, au Barh El Gazal, on passe d'une faible proportion de très pauvre (5,7%) à une proportion élevée des très riches (31,9%). La différence est de 26,2 points. A l'opposé, dans le Sila, on passe d'une proportion élevée des très pauvres (29,6%) à une faible proportion des très riches (3,3%). La différence est de 26,3 points.

En fonction des quintiles de pauvreté, le tableau 3.01 permet de classer les régions du Tchad en trois groupes selon le niveau de pauvreté non monétaire.

- Le premier groupe est formé des régions où les riches et les très riches constituent la majorité des ménages. Il s'agit des régions suivantes : Barh El Gazal (55,2%), Borkou (52,2%) et Hadjer Lamis (51,1%).
- Le deuxième groupe est constitué des régions où les moyens, les riches et les très riches forment la majorité des ménages. Sont incluses dans ce groupe les régions suivantes : Kanem (72,1%), Chari Baguirmi (66,2%), Logone Occidentale (64,5%), Lac (63,7%), Mayo Kebbi Ouest (64,5%), Wadi Fira (53,8%), Ennedi (53,4%), Tandjilé (53,2%), le Mayo Kebbi Est (51,2%) et le Logone Oriental (50,4%).
- Le troisième groupe est formé des régions où les très pauvres et les pauvres constituent la majorité des ménages. Ces régions sont : Tibesti (51,8%),

Batha (51,6%), Guéra (53,8%), Mandoul (54,8%), Ouaddaï (61,8%), Salamat (56,8%), le Sila (57,0%)

TABLEAU 3.01 : REPARTITION (EN %) DES MENAGES PAR QUINTILE DE PAUVRETE SELON LA REGION (HORMIS N'DJAMENA)

Régions	Quintiles de pauvreté non monétaire					Total
	Très pauvre	Pauvre	Moyen	Riche	Très riche	
Barh El Gazal	5,7	13,5	25,6	23,3	31,9	100,0
Batha	25,8	25,8	21,8	18,5	8,1	100,0
Borkou	7,2	16,8	23,8	29,1	23,1	100,0
Chari Baguirmi	16,7	17,1	21,0	28,0	17,2	100,0
Ennedi	18,7	28,0	28,4	15,8	9,2	100,0
Guéra	24,8	29,0	22,7	15,5	8,0	100,0
Hadjer Lamis	11,4	15,1	22,4	33,5	17,6	100,0
Kanem	14,1	13,7	24,6	36,2	11,3	100,0
Lac	22,8	13,4	22,9	31,4	9,4	100,0
Logone Occidental	17,0	18,5	21,9	19,3	23,3	100,0
Logone Oriental	26,1	23,6	19,9	16,0	14,5	100,0
Mandoul	22,8	32,0	21,0	14,2	10,0	100,0
Mayo Kebbi Est	24,5	24,4	23,5	17,1	10,6	100,0
Mayo Kebbi Ouest	14,7	20,8	25,4	22,3	16,8	100,0
Moyen-Chari	23,2	22,9	18,9	16,7	18,2	100,0
Ouaddaï	34,4	27,4	16,9	9,8	11,5	100,0
Salamat	30,7	26,1	21,1	12,5	9,6	100,0
Sila	29,6	27,4	24,9	14,9	3,3	100,0
Tandjilé	24,4	22,3	21,5	18,4	13,3	100,0
Tibesti	23,5	28,2	31,1	14,0	3,1	100,0
Wadi Fira	19,5	26,7	24,3	21,0	8,5	100,0
Ensemble	21,9	22,5	22,0	20,1	13,6	100,0

3.2. PAUVRETÉ DANS LA CAPITALE

La capitale N'Djaména est constituée de dix arrondissements. Le tableau 3.02 montre que pour l'ensemble de la ville, par quintile de pauvreté non monétaire, les proportions augmentent graduellement de très pauvre vers les très riches passant de 0,1% dans le quintile très pauvre à 0,6% dans le quintile pauvre pour atteindre 1,2% dans le quintile moyen. Selon les quintiles de pauvreté, la structure montre que la proportion des ménages pauvres est très faible du premier au troisième quintile. Elle ne représente que 1,9% pour les trois premiers quintiles.

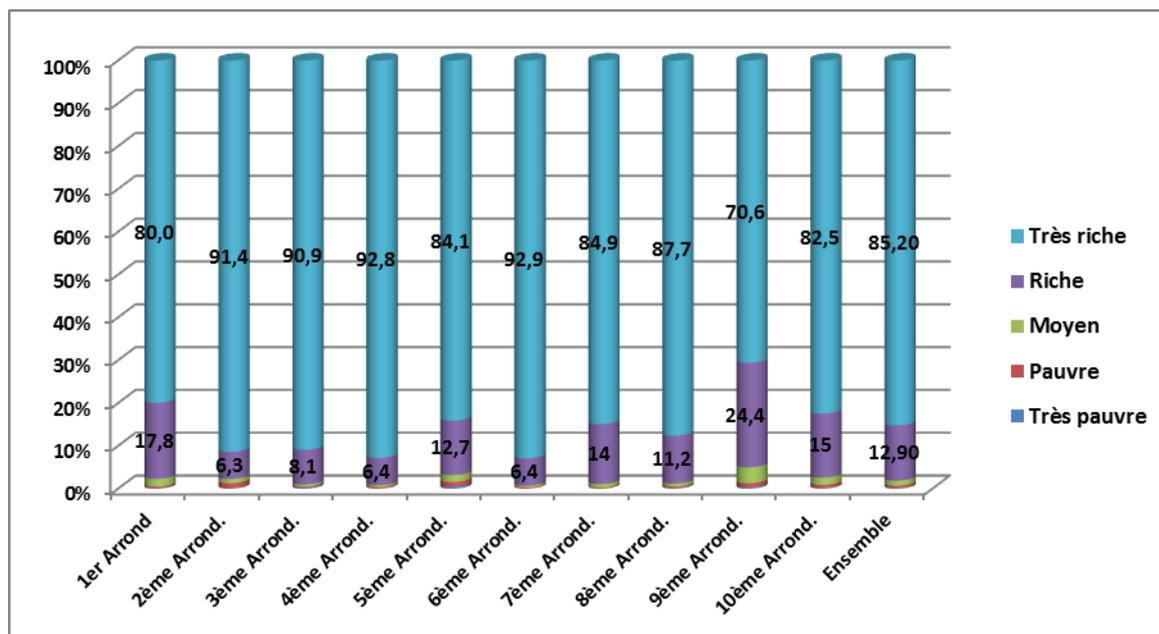
Dans tous les arrondissements, selon les quintiles de pauvreté non monétaire, l'évolution est pratiquement identique à celle de l'ensemble de la ville. Les proportions augmentent graduellement des très pauvres vers les très riches mais avec quelques variations. Les troisième (1,0%), quatrième (0,8%), sixième (0,7%) et septième (1,1%) Arrondissements se signalent par la faiblesse des ménages pauvres dans les trois premiers quintiles n'atteignant nulle part 1,2%. C'est dans le neuvième

(5,0%), le cinquième (3,2%), le dixième (2,6%) qu'on trouve de proportion dépassant le niveau de l'ensemble de la ville (1,9%) dans les trois premiers quintiles. La proportion des ménages très riches est supérieure à la moyenne de la ville dans cinq Arrondissements et inférieure dans cinq autres.

TABEAU 3.02 : REPARTITION (EN %) DES MENAGES DE N'DJAMENA PAR ARRONDISSEMENT SELON LES QUINTILES DE PAUVRETE

Arrondissement	Quintiles de pauvreté non monétaire					Total
	Très pauvre	Pauvre	Moyen	Riche	Très riche	
1er	0,1	0,4	1,8	17,8	80,0	100,0
2ème	0,1	1,2	1,0	6,3	91,4	100,0
3ème	0,2	0,3	0,5	8,1	90,9	100,0
4ème	0,0	0,4	0,4	6,4	92,8	100,0
5ème	0,5	1,1	1,6	12,7	84,1	100,0
6ème	0,0	0,3	0,4	6,4	92,9	100,0
7ème	0,0	0,3	0,8	14,0	84,9	100,0
8ème	0,1	0,4	0,7	11,2	87,7	100,0
9ème	0,3	1,0	3,7	24,4	70,6	100,0
10ème	0,1	0,8	1,7	15,0	82,5	100,0
Ensemble	0,1	0,6	1,2	12,9	85,2	100,0

GRAPHIQUE 3.02 : REPARTITION (EN %) DES MENAGES DE N'DJAMENA PAR QUINTILE DE PAUVRETE SELON L'ARRONDISSEMENT



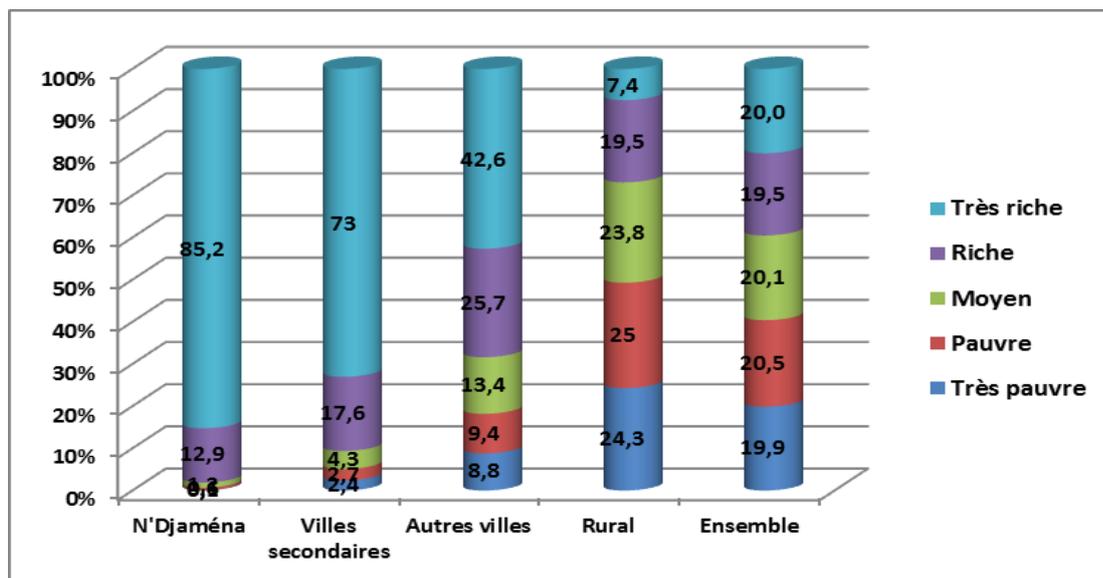
3.3. PAUVRETÉ RURALE ET URBAINE

Le tableau 3.03 donne la répartition des ménages par milieu de résidence selon les quintiles de pauvreté. On observe naturellement que les ménages ruraux vivent dans des conditions plus difficiles du point de vue de l'habitat. En effet, leur proportion qui est très importante dans le premier quintile (24,3%) est tombée à moins d'un tiers (7,4%) dans le cinquième quintile. Ainsi, il ressort que la proportion des ménages très riches à N'Djaména est de 85,2% et seulement 0,1% des ménages sont considérés comme très pauvres. La proportion semblable est observée dans les villes secondaires où la proportion des ménages très riches est de 73,0% et celle des plus pauvres 2,4%. Par ailleurs, on constate que dans les autres villes la proportion des ménages très riches est de 42,6% et celle des ménages très pauvres est de 8,8%.

TABLEAU 3.03 : REPARTITION (EN %) DES MENAGES PAR MILIEU DE RESIDENCE SELON LES QUINTILES DE PAUVRETE

Milieu de résidence	Quintiles de pauvreté non monétaire					Total
	Très pauvre	Pauvre	Moyen	Riche	Très riche	
N'Djaména	0,1	0,6	1,2	12,9	85,2	100,0
Villes secondaires	2,4	2,7	4,3	17,6	73,0	100,0
Autres villes	8,8	9,4	13,4	25,7	42,6	100,0
Rural	24,3	25,0	23,8	19,5	7,4	100,0
Ensemble	19,9	20,5	20,1	19,5	20,0	100,0

GRAPHIQUE 3.03 : REPARTITION (EN %) DES MENAGES PAR QUINTILE DE PAUVRETE SELON LE MILIEU DE RESIDENCE



3.4. DÉTERMINANTS DE LA PAUVRETÉ NON MONÉTAIRE

Les profils de pauvreté non monétaire donnent une idée des caractéristiques des ménages pauvres. Mais, ils traitent de chaque variable l'une après l'autre et ne permettent pas ainsi de raisonner en termes de causalité ou tout au moins de corrélation, toutes choses égales par ailleurs. Afin d'évaluer les déterminants de la pauvreté non monétaire, une modélisation est faite en prenant la possession des biens durables par tête rapportée aux quintiles de pauvreté comme une fonction de variables relatives à la composition du ménage (nombre de personnes par groupe d'âges, caractéristiques du chef de ménage telles que le sexe et la religion, etc.), de variables d'éducation (niveau d'étude du chef de ménage), de variables relatives au marché du travail (situation dans l'activité, catégorie socioprofessionnelle, secteur institutionnel, etc.). La modélisation, avec des variables significatives, donne des résultats intéressants. (Référence de tous les tableaux au-dessus).

La condition de vie des ménages est examinée sous deux aspects. Le premier aspect traite de la pauvreté liée à l'habitat et au logement. Le second aborde les questions liées aux patrimoines des ménages. L'évaluation de la pauvreté des ménages a été faite en se basant sur les dépenses de consommation, cependant, la possession des avoirs atténue l'état de pauvreté des ménages. En effet, un ménage propriétaire de son logement ou qui peut à tout instant céder un terrain, un véhicule, etc. pour pouvoir subvenir à ses besoins, est moins vulnérable qu'un autre qui n'en dispose pas. Posséder un avoir est donc un facteur d'espoir, du moins face aux chocs économiques brutaux.

L'évaluation du niveau socioéconomique des ménages a été faite à travers la possession de certains biens durables, considérés comme des indicateurs de patrimoine. Un niveau d'éducation élevé est fortement corrélé avec un niveau de consommation plus élevé et donc une plus faible probabilité de pauvreté. En zones urbaines, l'écart de la possession des biens est grand, toutes choses égales par ailleurs, avec un ménage dont le chef est sans niveau d'instruction et celui qui a un niveau primaire ou secondaire voire même supérieur. Les impacts de l'éducation sont similaires en zones rurales. Le niveau d'instruction a un effet lui aussi similaire à celui du chef de ménage. Cependant, il est important de constater qu'une éducation primaire ne semble pas être associée à un gain statistiquement significatif par rapport à aucune éducation.

La pauvreté en termes de possession a été examinée en définissant un indice de bien-être qui tient compte du type de matériels utilisés pour la construction du logement du ménage, de l'accès aux services d'infrastructures de base et de la possession des actifs. La comparaison de cet indice entre 1993 et 2009 (au cours des deux recensements) suggère que la pauvreté en termes de possessions aurait diminué au plan national. Cette légère diminution est cohérente avec la légère augmentation du PIB par tête au cours de ces deux recensements.

Des différentes variables relatives au marché du travail, celles qui améliorent le plus le niveau de vie des ménages sont le statut vis-à-vis de l'emploi et le secteur de l'emploi. Si le chef de ménage (et dans une moindre mesure l'épouse) travaille, le ménage dispose d'un niveau de consommation sensiblement supérieur que si le chef ne travaille pas ou est au chômage. Par ailleurs, les ménages dont le chef est actif dans le secteur des services (tant marchand que non marchand) et dans celui des transports et communication ont des niveaux de vie supérieurs aux ménages dont le chef est actif dans les secteurs primaire ou secondaire.

Un dernier résultat notable est relatif au patrimoine foncier, la possession de terres cultivées étant associée à un niveau de dépense par tête plus important dans les zones urbaines, mais le coefficient n'est pas statistiquement significatif en zones rurales. Il est cependant possible qu'il y ait un certain effet d'endogéinité dans ces résultats puisque les ménages les mieux nantis sont aussi ceux qui peuvent acheter des terres et des propriétés.

VUE D'ENSEMBLE

En fonction de quintile de pauvreté, il y a trois types de régions : les régions où les riches et les très riches constituent la majorité des ménages, les régions où les moyens, les riches et les très riches forment la majorité des ménages et enfin les régions où les très pauvres et les pauvres constituent la majorité des ménages. Concernant la ville de N'Djamena, quatre arrondissements ont au moins 90% des ménages très riches (6^{ième}, 4^{ième}, 2^{ième} et 3^{ième} arrondissements). En dehors de 9^{ième} Arrondissement (70,6%), cinq autres arrondissements ont entre 80 et 90% des mé-

nages très riches. Quand on considère le milieu de résidence, la pauvreté non monétaire touche d'avantage les ménages ruraux que ceux des centres urbains.

CONCLUSION GÉNÉRALE

L'essor de l'économie tchadienne a été remarquable au cours de ces dernières décennies marquées par une croissance économique qui s'est établie à un rythme moyen annuel de 8,3% sur la période 2000-2009, période marquée par la mise en œuvre de deux stratégies de réduction de la pauvreté.

En dépit des politiques mises en œuvre au cours de cette période et l'avènement de l'ère pétrolière en 2003, force est de constater que le défis du développement ancré sur des fondements solides reste à relever. En effet, certes, des progrès ont été réalisés en termes de croissance, d'emplois et d'amélioration d'offres des services publics, mais la plupart des objectifs des stratégies n'ont pas été atteints et les indicateurs sociaux, en dehors de l'accès à l'eau potable qui est de (45%), figurent parmi les plus bas du monde.

La présente étude se veut d'apporter de contribution à relever ce défi. Elle considère que la pauvreté a fondamentalement un caractère multidimensionnel puisqu'elle est non seulement fonction de l'accès à des biens et services tangibles, mais également de l'accès à des droits politiques et sociaux. Dans le cadre de cette étude, l'effort a consisté à mesurer la pauvreté dans une optique non monétaire. En effet, il existe des fondements théoriques suffisants pour considérer que les caractéristiques de l'habitation, le confort du logement et les biens d'équipement du ménage constituent une bonne approximation du bien-être. De ce fait, une mesure fondée sur un indice composite de niveau de vie des ménages a été adoptée.

Les résultats obtenus montrent que les ménages très pauvres et pauvres occupent des habitations construites avec des matériaux rudimentaires ; vivent dans un environnement sanitaire précaire caractérisé par le faible accès à l'eau potable et à l'assainissement adéquat, un fort taux d'utilisation du bois pour l'éclairage et la cuisson, un très faible taux d'équipement qui se limite essentiellement à des moyens roulants à deux roues et dans une moindre mesure au poste radio, etc.

Cette pauvreté touche principalement le milieu rural où 49,5% des ménages vivent dans des ménages très pauvres et pauvres. Les régions les plus touchées c'est-à-dire ayant des proportions des ménages très pauvres et pauvres du point de vue non monétaire supérieures à 50% sont, notamment le Ouaddaï (61,8%), le Sila (56,0%), le Salamat (56,8%) et le Mandoul (54,8%), et dans une moindre mesure les régions du Guéra (53,8%), du Tibesti (51,7%) et du Batha (51,6%).

La pauvreté semble être associée à l'âge du chef de ménage : pour les ménages dont le chef est âgé de 60 ans ou plus, plus de la moitié est très pauvre, soit pauvre. Dans une moindre mesure, dans les ménages jeunes (le chef ayant moins de 20 ans) les très pauvres et les pauvres représentent 43,9%. En outre, la pauvreté touche plus les ménages dirigés par les femmes que ceux dirigés par les hommes (52,8% contre 37,2% des plus pauvres et pauvres respectivement). Par ailleurs, les ménages dont le chef est en situation de séparé ou veuf ou de divorcé semblent être plus touchés par la pauvreté non monétaire que les autres (les proportions de plus pauvres et pauvres sont largement au dessus de 50%).

En ce qui concerne l'instruction, dans les ménages dont les chefs sont sans niveau ou n'ont que le niveau primaire, les proportions des très pauvres et pauvres sont plus élevées que dans les ménages dont les chefs ont autres niveaux d'instruction.

Par rapport à l'activité économique, l'offre de travail semble être plus prononcée dans les ménages très pauvres et pauvres. En revanche, le chômage et la quête du premier emploi sont plus importants dans les ménages très riches (39,04% et 57,6% respectivement). Mais cela s'explique par le fait que par rapport à la situation dans la profession du chef de ménage, on note que la très grande partie de cette offre de travail se fait en milieu rural où les unités d'habitation sont rudimentaires. Les indépendants et les aides familiaux sont en proportion plus importante parmi les très pauvres et pauvres que les autres. Les branches d'activité indiquent que les ménages exerçant l'agriculture, l'élevage, la sylviculture et pêche sont plus touchés par la pauvreté non monétaire (50,3%) que les autres.

Ces inégalités de niveau de vie entre les ménages d'une part, et entre les régions, d'autre part, conséquence d'une croissance économique peu redistributive et des politiques publiques génératrices de distorsions (comme celles qui pénalisent le secteur de l'agriculture et négligent les infrastructures rurales), favorisent les migrations vers les centres urbains économiquement plus prospères.

Les résultats³ de l'analyse révèlent qu'en plus de la pauvreté monétaire, la population tchadienne est affectée par trois types de pauvreté d'existence : une pauvreté en infrastructure de base, une pauvreté en confort et équipement et une pauvreté traduite par une vulnérabilité de l'existence humaine par l'insuffisance de l'accès à la santé, à l'éducation, à l'eau potable et à l'assainissement adéquat. Les ménages très pauvres et pauvres vivent dans des habitations et un environnement précaire caractérisé par un faible accès à une source d'eau potable et des installations sanitaires inadéquates, un fort taux d'utilisation du bois pour l'éclairage et la cuisson, un très faible taux d'équipement qui se limite essentiellement au vélo, à la radio et à une motocyclette.

³ Pour plus de détail sur les résultats de l'Analyse en Composante principale voir l'annexe.

BIBLIOGRAPHIE

1. Banque Mondiale, Rapport sur le développement dans le monde 2006.
2. Cameroun : Un profil de pauvreté ; André Ngassam (DSCN, Yaoundé) et François Roubeau (Dial, Paris), juin 1994.
3. Pr Jean Pierre La Chaud, Concepts, mesures et analyse de la pauvreté en Afrique, Atelier régional sur « l'utilisation de données sociales en politiques de lutte contre la pauvreté », Cameroun 9-14 novembre.
4. Richard Dackam Ngatchou, Des produits pour répondre aux besoins des programmes de développement, Equipe Régionale d'Appui Technique Dakar 2004.
5. Deuxième Enquête Démographique et de Santé (EDS, 2004), Septembre 2005.
6. Deuxième Enquête sur la Consommation et le Secteur Informel au Tchad (ECOSIT2, 2003), Novembre 2006,
7. Djimtoïngar Nadjounoum « Indicateurs de Pauvreté au Tchad », 2006.
8. B. Essama Nssah, « Analyse d'une répartition du niveau de vie », Document technique de la Banque Mondiale n°371. Série de la Région Afrique.
9. Enquête Sénégalaise auprès des ménages (ESAM-II) juillet 2004.
10. UNFPA, Etat de la population mondiale 2009, Tchad.
11. Première Enquête sur la Consommation et le Secteur Informel au Tchad (ECOSIT1) 1995/96 ;
12. Profil de pauvreté au Burkina Faso 1^{ère} Edition ; Ouagadougou Février 1996 ;
13. Rapport N° 38288 – TD, TCHAD Diagnostic de la pauvreté. Document de la Banque Mondiale (version préliminaire), 22 janvier 2007.

ANNEXES

ANNEXE 1 : MÉTHODOLOGIE DE L'ANALYSE

La pauvreté non monétaire connaît un développement dans le champ de la population où on dispose rarement d'information sur les revenus ou les dépenses mais il existe cependant une série d'informations sur les caractéristiques du logement, sur les biens d'équipement, sur la santé et l'éducation, permettant de calculer des « proxys » de niveau de vie. A travers des méthodes de construction d'indices composites (Noumbissi et Sanderson, 1998 ; Kobiané, 1998 ; Schoumaker, 1999 ; Montgomery et al., 2000 ; Filmer et Pritchett, 1999 et 2001 ; Kobiané, 2004).

La méthode sommaire d'agrégation, une fois notée (ou coté) dans l'ordre croissant les modalités de chaque variable, cette méthode consiste à sommer l'ensemble des notes d'un ménage sur l'ensemble des variables.

La méthode de standardisation permet tout d'abord chacune des cotes obtenues par chaque individu est ramenée à un intervalle de variation qui est de [0, 1]. Cette démarche inspirée de la méthode de calcul de l'indicateur de Développement Humain (IDH) du PNUD (1995) permet de donner le même poids à chaque variable (Noumbissi et Sanderson, 1998 ; Université de Lomé/URD, 2002).

Les méthodes factorielles : moins arbitraire et permet de retenir les variables les plus « parlantes ». Les méthodes les plus utilisées sont l'Analyse en Composante Principale (ACP) (Montgomery et al., 2000 ; Filmer et Pritchett, 2001 ; Kobiané, 2004 et 2006) et les Analyses des Correspondances Multiples (ACM) (Kobiané, 1998, 2004, 2006, Ki et al., 2006...).

La méthodologie retenue dans le cadre du Deuxième Recensement Général de la Population et de l'Habitat RGPH2-TCHAD est le recours à l'Analyse en Composante Principale (ACP).

La construction d'un indicateur au niveau de l'ensemble du pays tenant compte des habitats fixes et des habitats mobiles.

La construction d'un indicateur au niveau de chaque milieu de résidence (N'Djaména, Villes secondaires, Autres villes et milieu rural).

Fondements des méthodes factorielles

► Formulation algébrique de base

$$X1 = a1Fact1 + b1Fact2 + c1U1$$

$$X2 = a2Fact1 + b2Fact2 + c2U2$$

$$XK = aKFact1 + bKFact2 + cKUK$$

► Calcul des scores factoriels

$$\text{Fact1} = a_1V_1 + a_2V_2 + \dots + a_kV_k$$

L'Analyse en Composantes Principales (ACP)

En plus du fait que les variables doivent être quantitatives, celles-ci doivent être fortement corrélées entre elles : nuage de points de forme ellipsoïdale (ballon de rugby). A l'opposé, lorsque les variables ne sont pas corrélées entre elles, le nuage de points a la forme d'une sphère.

Autres exigences : les facteurs ou composantes doivent être orthogonales (c'est-à-dire indépendantes les unes des autres).

Deux statistiques à examiner lorsqu'on applique une ACP :

- Le test de sphéricité de Bartlett : si celui-ci est significatif, on rejette l'hypothèse d'une forme sphérique du nuage de points et donc on peut procéder à une ACP.
- La mesure de Kaiser-Meyer-Olkin (KMO) : permet de vérifier l'hypothèse d'orthogonalité des composantes. Plus la valeur du KMO est proche de 1, plus les composantes sont orthogonales.

La valeur de 0,70 (70 %) pour la mesure de KMO est le seuil généralement considéré comme celui au-delà duquel on peut procéder à une ACP.

En Analyse en Composantes Principales (ACP), la première composante explique la plus grande variance des données. La deuxième composante, orthogonale à la première, explique la plus grande part de la variance résiduelle et ainsi de suite.

En Analyse en Composantes Principales (ACP), la première composante (ou facteur) est ainsi souvent considérée comme l'indicateur synthétique, notamment lorsqu'on recherche un indicateur basé sur une échelle quantitative.

L'indicateur de pauvreté non monétaire (IPNM) ou Proxy de niveau de vie (PNV) est une combinaison linéaire des variables sur l'habitat et les biens d'équipement :

$$\text{PNV}_i = a_1B_{i1} + a_2B_{i2} + \dots + a_kB_{ik} + C = \sum_j a_j B_{ij} + C$$

B_i les variables de base et a_i étant les scores.

Les étapes de construction de l'IPNM sont les suivantes :

Examen et choix des variables dans chaque milieu. L'analyse de la pauvreté non monétaire utilisera beaucoup plus des variables dichotomiques/qualitatives que de variables mesurables. Afin de distinguer les variables d'analyse discriminante, on construira (i) des variables individualisées (Sexe, âge, statut matrimonial, niveau d'instruction, alphabétisation, catégorie socioéconomique, milieu de résidence, religion, etc.) qui seront attachées aux individus (chefs de ménage) et (ii) des variables attachées aux ménages (taille du ménage, statut d'occupation du logement, nature des matériaux (mur, toit, sol), mode d'approvisionnement en eau, type d'aisance, mode d'évacuation des ordures, mode d'éclairage, combustible pour la cuisson, biens- d'équipement, biens d'équipements possédés, etc.

Les variables du second groupe, en particulier, vont permettre de construire un indice composite de niveau de vie.

- Transformation des variables pour les rendre ordinales ;
- Mise en œuvre de l'ACP ;
- IPNM = Première Composante issue de l'ACP ;
- Production des quintiles ;
- Evaluation interne de l'IPNM.

L'unité d'analyse de la pauvreté non monétaire est le ménage.

ANNEXE 2 : TABLEAUX STATISTIQUES

TABLEAU A2.01 : STRUCTURE (EN %) DES MENAGES PAR GROUPE D'AGES DU CHEF DE MENAGE SELON LES QUINTILES DE PAUVRETE

Groupe d'âges	Quintiles de pauvreté non monétaire					Total
	Très pauvre	Pauvre	Moyen	Riche	Très riche	
Moins de 20 ans	1,87	2,14	1,95	1,87	1,39	1,85
20-20	18,68	20,66	21,12	20,98	17,82	19,85
30-39	23,24	25,07	25,63	27,54	30,14	26,31
40-49	19,37	20,05	20,86	21,60	25,05	21,38
50-59	14,35	13,71	13,90	13,51	14,23	13,94
60-69	10,80	9,45	8,82	8,01	6,98	8,82
70-79	7,06	5,57	4,94	4,22	2,94	4,95
80 et plus	4,64	3,35	2,78	2,27	1,45	2,90
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

TABLEAU A2.02 : STRUCTURE (EN %) DES MENAGES PAR SEXE DU CHEF DE MENAGE SELON LES QUINTILES DE PAUVRETE

Sexe	Quintiles de pauvreté non monétaire					Total
	Très pauvre	Pauvre	Moyen	Riche	Très riche	
Masculin	68,96	76,94	82,39	83,25	85,27	79,34
Féminin	31,04	23,06	17,61	16,75	14,73	20,66
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

TABLEAU A2.03 : STRUCTURE (EN %) DES MENAGES PAR SITUATION MATRIMONIALE DU CHEF DE MENAGE SELON LES QUINTILES DE PAUVRETE

Situation matrimoniale	Quintiles de pauvreté non monétaire					Total
	Très pauvre	Pauvre	Moyen	Riche	Très riche	
Célibataire	4,6	4,4	3,7	4,2	7,5	4,9
Monogame	59,5	62,2	64,3	63,4	62,2	62,3
Polygame2	13,7	15,9	18,2	19,1	17,2	16,8
Poligame3	2,1	2,7	3,6	3,9	4,0	3,2
Polygame4	0,5	0,7	0,9	1,3	1,4	1,0
Veuf(ve)	13,3	9,2	6,2	5,1	4,6	7,7
Divorcé(e)	3,7	2,8	1,9	1,8	1,8	2,4
Séparé(e)	2,3	1,9	1,2	1,0	0,9	1,5
Union libre	0,3	0,3	0,2	0,2	0,4	0,3
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

TABEAU A2.04 : STRUCTURE (EN %) DES MENAGES PAR RELIGION DU CHEF DE MENAGE SELON LES QUINTILES DE PAUVRETE

Religion	Quintiles de pauvreté non monétaire					Total
	Très pauvre	Pauvre	Moyen	Riche	Très riche	
Animiste	7,0	6,7	5,4	2,9	1,3	4,7
Catholique	20,7	21,2	18,7	15,1	14,2	18,0
Musulman	56,2	54,7	57,7	63,8	63,6	59,1
Protestant	11,7	12,7	14,3	15,3	18,9	14,6
Autres	0,6	0,7	0,6	0,5	0,5	0,6
Sans	3,8	3,9	3,3	2,4	1,5	3,0
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

TABEAU A2.05 : STRUCTURE (EN %) DES MENAGES PAR NIVEAU D'INSTRUCTION DU CHEF DE MENAGE SELON LES QUINTILES DE PAUVRETE

Niveau d'instruction	Quintiles de pauvreté non monétaire					Total
	Très pauvre	Pauvre	Moyen	Riche	Très riche	
Sans niveau	75,0	72,4	71,9	69,3	52,0	68,2
Primaire	16,9	18,5	18,1	17,2	17,2	17,6
Secondaire	7,8	8,8	9,6	12,1	22,6	12,2
Supérieur	0,2	0,3	0,4	1,3	8,2	2,1
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

TABLEAU A2.06 : STRUCTURE (EN %) DES MENAGES PAR SITUATION D'ACTIVITE DU CHEF DE MENAGE SELON LES QUINTILES DE PAUVRETE

Situation d'activité	Quintiles de pauvreté non monétaire					
	Très pauvre	Pauvre	Moyen	Riche	Très riche	Total
Occupé	89,7	90,7	88,7	85,2	82,1	87,3
Chômeur	0,4	0,4	0,4	0,6	1,2	0,6
En quête du premier emploi	0,1	0,1	0,2	0,4	1,1	0,4
Femme au foyer	4,8	3,8	4,6	6,1	5,6	5,0
Rentier/retrait	0,5	0,4	0,5	0,8	1,7	0,8
Etudiant/Elève	1,5	2,3	3,0	3,3	4,4	2,9
Autre	3,0	2,3	2,6	3,6	4,0	3,1
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

TABLEAU A2.07 : STRUCTURE (EN %) DES MENAGES DONT LE CHEF EST ACTIF OCCUPE PAR STATUT DANS LA PROFESSION SELON LES QUINTILES DE PAUVRETE

Statut dans la profession	Quintiles de pauvreté non monétaire					
	Très pauvre	Pauvre	Moyen	Riche	Très riche	Total
Employeur	1,0	1,1	1,1	1,3	1,9	1,3
Indépendant	96,5	95,9	95,0	90,6	67,0	89,4
Salarié	0,8	1,3	2,3	6,4	29,4	7,6
Aide familiale	1,4	1,4	1,3	1,2	0,9	1,3
Apprenti	0,1	0,1	0,1	0,2	0,2	0,1
Autre	0,2	0,2	0,2	0,3	0,5	0,3
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

TABEAU A2.08 : STRUCTURE (EN %) DES MENAGES DONT LE CHEF EST ACTIF OCCUPE PAR BRANCHE D'ACTIVITE SELON LES QUINTILES DE PAUVRETE

Grand groupe de branches d'activités	Quintiles de pauvreté non monétaire					
	Très pauvre	Pauvre	Moyen	Riche	Très riche	Total
Agriculture, élevage, sylviculture et pêche	90,4	89,5	86,5	72,8	31,2	75,1
Activité extractives	0,1	0,0	0,1	0,1	0,4	0,1
Activités de fabrication	0,9	1,0	1,2	2,1	4,5	1,9
Production et de distribution d'électricité, de gaz et d'eau	0,0	0,0	0,0	0,1	0,3	0,1
Construction des bâtiments et génie civil	0,3	0,3	0,5	1,4	4,3	1,3
Commerce de gros et de détail, réparation de véhicules	3,8	4,2	5,7	11,7	24,9	9,7
Activités d'hébergement et de restauration	1,0	1,1	0,9	1,2	2,2	1,3
Activités d'information, d'édition et d'imprimerie	0,0	0,0	0,0	0,1	0,2	0,1
Transport et entreposage	0,1	0,2	0,3	1,1	3,4	1,0
Activités de poste et de télécommunication	0,0	0,0	0,0	0,1	0,4	0,1
Activités financières et d'assurance	0,0	0,0	0,0	0,1	0,3	0,1
Activités professionnelles, scientifiques et techniques	0,0	0,0	0,0	0,0	0,2	0,0
Activités immobilières et services administratifs et d'appui	0,	0,1	0,1	0,3	1,3	0,4
Administration publique, Défense et Sécurité sociale obligatoire	1,2	1,4	2,0	4,2	13,9	4,3
Education	0,4	0,4	0,5	0,7	1,4	0,7
Santé et Action sociale	0,1	0,1	0,1	0,3	0,7	0,3
Arts, spectacles et loisirs	0,1	0,0	0,1	0,1	0,2	0,1
Autres activités de service fournis à la collectivité et de services personnels	0,4	0,4	0,6	1,4	4,1	1,3
Activités des organisations et organismes extra-territoriaux	0,0	0,1	0,1	0,3	1,3	0,3
Autres branches d'activité non classées ailleurs	0,0	0,1	0,1	0,2	0,7	0,2
Branche non déclarée	1,1	1,1	1,2	1,8	4,1	1,8
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

TABEAU A2.09 : STRUCTURE (EN %) DES MENAGES DONT LE CHEF EST ACTIF OCCUPE PAR TYPE DE PROFESSION SELON LES QUINTILES DE PAUVRETE

Grand groupe de professions	Quintiles de pauvreté non monétaire					
	Très pauvre	Pauvre	Moyen	Riche	Très riche	Total
Directeurs, cadres de direction et gérants, membres de l'Exécutif et des corps législatifs	0,5	0,6	0,9	1,9	6,8	2,0
Professions intellectuelles et scientifiques	1,1	1,3	1,5	2,6	6,7	2,5
Professions intermédiaires	0,2	0,2	0,4	0,8	2,9	0,9
Employés de type administratif	0,1	0,1	0,1	0,3	1,3	0,3
Personnel des services directs aux particuliers, commerçants et vendeurs	3,7	4,0	5,6	11,7	25,9	9,8
Agriculteurs et ouvriers qualifiés de l'agriculture, de la sylviculture et de la pêche	90,6	89,7	86,7	73,0	31,4	75,3
Métiers qualifiés de l'industrie et de l'artisanat	2,2	2,4	2,7	5,1	11,9	4,7
Constructeurs d'installation et de machines, et ouvriers de l'assemblage	0,2	0,2	0,4	1,4	5,1	1,4
Professions élémentaires	0,1	0,1	0,2	0,5	1,3	0,4
Professions militaires, policières et douanières	0,1	0,1	0,2	0,5	1,6	0,5
ND ou très imprécise	1,2	1,3	1,4	2,2	5,4	2,2
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

TABLEAU A2.10 : STRUCTURE (EN %) DES MENAGES PAR ARRONDISSEMENT DE LA CAPITALE SELON LES QUINTILES DE PAUVRETE

Arrondissement	Quintiles de pauvreté non monétaire					Total
	Très pauvre	Pauvre	Moyen	Riche	Très riche	
1er	6,8	4,9	11,2	10,4	7,1	7,6
2ème	5,1	11,9	4,7	2,7	6,0	5,6
3ème	5,5	2,7	2,0	2,9	4,9	4,6
4ème	1,3	5,8	2,3	3,6	7,9	7,3
5ème	40,0	21,6	14,0	10,3	10,3	10,5
6ème	0,4	3,0	2,0	2,9	6,3	5,8
7ème	6,8	12,8	16,7	26,9	24,6	24,7
8ème	8,5	11,7	10,9	15,8	18,8	18,3
9ème	21,3	15,4	26,1	16,1	7,0	8,5
10ème	4,3	10,3	10,2	8,5	7,0	7,3
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Structure des ménages	0,1	0,6	1,2	12,9	85,2	100,0

TABLEAU A2.11 : STRUCTURE (EN %) DES MENAGES PAR MILIEU DE RESIDENCE SELON LES QUINTILES DE PAUVRETE

Milieu de résidence	Quintiles de pauvreté non monétaire					Total
	Très pauvre	Pauvre	Moyen	Riche	Très riche	
N'Djaména	0,1	0,2	0,5	6,0	38,3	9,0
Villes secondaires	0,4	0,4	0,7	2,9	11,7	3,2
Autres villes	4,5	4,6	6,7	13,3	21,4	10,1
Rural	95,1	94,7	92,1	77,9	28,6	77,8
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0